



LE TRAVAIL

5¢

Volume XXII — No 6

Organe officiel de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada

Montréal — Juin 1946

Décision unanime bien accueillie

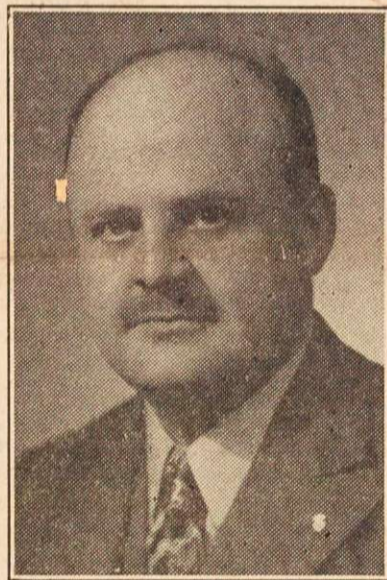
L'Association des Employés d'Hôpitaux de Montréal Inc. gagne sa cause — Convention collective signée pour quatre hôpitaux — Augmentation générale de 25% — Félicitations des membres à M. René Gravel, organisateur et aviseur de l'Association

Les membres de l'Association des Employés d'Hôpitaux de Montréal Inc. viennent d'apprendre qu'une décision unanime vient d'être rendue en leur faveur en ce qui concerne leurs demandes. Les négociations étaient commencées depuis le mois de mai 1945, et la cause avait été mise entre les mains d'un tribunal d'arbitrage. Le tribunal d'arbitrage était formé comme suit : M. le juge T. Fontaine, président, M. J.-H. Roy, président du Conseil des hôpitaux de Montréal, représentait les hôpitaux et M. Horace Laverdure représentait l'Association des employés d'hôpitaux. Ce tribunal siégeait depuis le mois d'octobre 1945. La convention collective a été signée pour les hôpitaux suivants : St-Jean de Dieu, Sacré-Coeur, Pasteur et Sainte-Thérèse. Environ 1,000 employés de tous les départements verront leurs salaires augmentés de 25%. Les autres avantages de la convention comportent : la reconnaissance syndicale, la retenue syndicale, un comité de griefs et une semaine de vacances payées.

M. René Gravel, organisateur et aviseur de ce syndicat était très satisfait des résultats obtenus. Les employés devront un grand merci à M. Gravel pour le magnifique travail qu'il a accompli.

Ces résultats récents, obtenus pour les hôpitaux de Montréal, nous laissent croire que la C.T.C.C. pourra probablement compter sous peu une nouvelle fédération parmi ses corps affiliés, les employés d'hôpitaux étant déjà or-

ganisés à Québec, Trois-Rivières, Sherbrooke et St-Hyacinthe. A St-Hyacinthe, les employés d'hôpitaux et ceux des Institutions religieuses font partie du même syndicat : le syndicat des Institutions religieuses.



En plus, à la dernière minute, nous apprenons que dans d'autres villes, les organisateurs des syndicats ont déjà accompli du travail en vue d'unir les employés d'hôpitaux en association.

VOULEZ-VOUS ETRE RENSEIGNES?

Si oui, lisez "LE TRAVAIL", et surtout faites-le lire en prenant des nouveaux abonnements. De cette façon, vous aiderez la "LE TRAVAIL" à atteindre son objectif de 10,000 nouveaux abonnés d'ici le Congrès.

Augmentations de salaires à Victoriaville

Le Syndicat des Employés du Vêtement vient d'obtenir pour les marqueurs et les assistants-coupeurs de la Cie Fashion Craft et Rubin Bros., les augmentations suivantes :

\$0.06, \$0.05 et \$0.04 l'heure, et cela à partir du 1er avril 1946.

De plus, la Fédération du Vêtement a obtenu l'approbation en principe d'une semaine de 44 heures sans réduction de salaire; que dire de la semaine de vacances payées, etc.

Le Syndicat des Travailleurs du Meuble à la Cie Victoriaville Furniture a obtenu pour tous les employés \$0.03 l'heure d'augmentation, paye à toutes les semaines et cantine roulante.

Saint-Hyacinthe sera l'hôte de ces ouvriers pour leur Congrès

Le Congrès de la Fédération du Bas Façonné et Circulaire de la Province de Québec se tiendra à Saint-Hyacinthe, les 14, 15 et 16 juin prochain. Les directeurs du Syndicat du Bas Façonné de Saint-Hyacinthe sont à préparer un magnifique programme pour ces journées qui marqueront une étape très importante dans le vie de cette Fédération.

Victoire syndicale à Thetford-Mines

Le différend est réglé — Le travail reprend — Félicitations à M. Jean Marchand et aux directeurs du syndicat local

Plus de 1,600 employés de l'Asbestos Corporation sont retournés au travail le 20 mai, après avoir vu leur différend réglé de façon satisfaisante. La première décision du Conseil national avait été rejetée par les ouvriers. On ne leur accordait que les trois-cinquièmes de leurs demandes. Ils avaient donc quitté le travail le 16 au soir, sans toutefois déclarer la grève.

On avait pris les mesures nécessaires pour éviter tout désordre, telles que la fermeture de tous les débits de boissons, tant à Thetford, qu'à Black Lake, Vimy Ridge, Coleraine et Disraeli.

Le 18, une première offre de la Compagnie accordait aux ouvriers quatre cinquièmes de ce qu'ils avaient demandé. Elle fut rejetée. Les négociations, cependant, se continuèrent tant et si bien que le 19 au soir, la compagnie ac-

cordait à peu près intégralement la demande d'augmentation des syndiqués, moyennant que leur contrat expire au mois de décembre 1947.

L'assemblée accepta pourvu que certaines clauses y soient insérées, lui assurant que la hausse des salaires serait proportionnelle à la hausse du coût de la vie.

La Compagnie accepta. La joie fut générale. Des félicitations furent adressées au bureau de direction des Syndicats et à M. Jean Marchand, pour leur dévouement et le grand succès obtenu.

Signalons en passant, que durant tout le temps de l'arrêt du travail, tout s'est passé dans l'ordre, sans incident, ni piquetage. C'est tout à l'honneur des syndiqués catholiques de Thetford. Autre fait remarquable : 1,400 syndiqués, sur 1,600, sont en règle avec le Syndicat.

L'exécutif de la C. T. C. C. réuni à Québec le 24 mai, nous informe que :

Le confrère René Gravel, un des organisateurs des Syndicats Nationaux de Montréal, représentera désormais la C. T. C. C. sur la Commission provinciale des Relations Ouvrières. Il remplacera le confrère Gaston Ledoux, démissionnaire.

Deux prix de dix dollars ont été offerts à la Faculté des Sciences Sociales, section des Relations Industrielles des Universités de Montréal et de Québec pour "l'élève le plus méritant dans les cours relatifs à l'organisation professionnelle et syndicale".

Le confrère Lucien Lavallée, de la Fédération des Métaux, est revenu de son voyage à Toledo où il a assisté à une Conférence Internationale Tripartite de l'Industrie des Métaux. Un résumé des délibérations de cette Conférence paraîtra dans le prochain numéro.

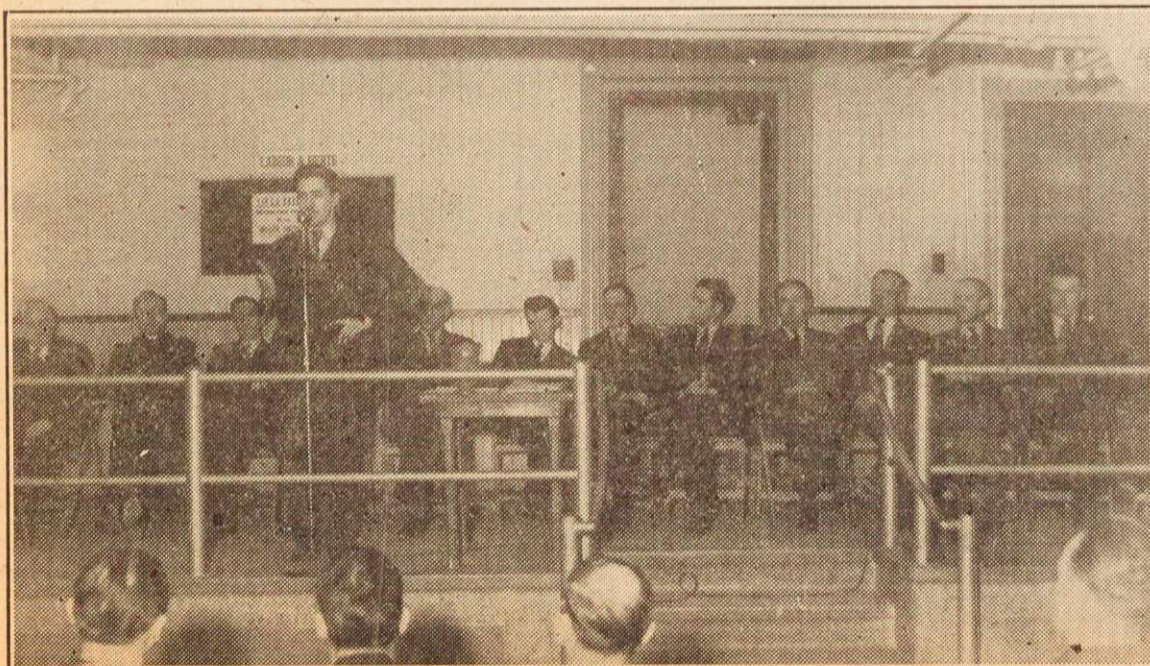
En vue de célébrer dignement le Congrès de la C. T. C. C. à Québec, en septembre prochain, un programme de publicité a été élaboré. Il y aura des causeries sur tout le réseau français de la Province et les postes locaux eux-mêmes en bénéficieront par transmission. Les journaux, de leur côté, parleront du Congrès dans une chronique périodique. De plus, une invitation sera envoyée à la Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens et à la Confédération Française des Syndicats Chrétiens.

Le Syndicat de la Gomme, de Granby, le Syndicat du Vêtement, des Trois-Rivières, et le Conseil Central de Sorel sont maintenant affiliés à la C. T. C. C.

1. — Le décret C. P. 1003 relatif à la certification et aux conventions collectives expirera le 31 décembre 1946... et non le 31 juin 1946 comme plusieurs syndiqués le pensaient.

2. — La Commission du Salaire minimum et ses Ordonnances ne seront plus assujettis au décret 9384 à partir du 30 juin prochain.

3. — Le décret qui autorisait le travail des femmes et des filles, après 11 heures, dans les établissements industriels, vient d'être aboli.



Autre photo prise à Thetford dimanche, le 12 mai. Apparaissent sur cette photo les confrères Jean Marchand, aviseur technique de la C.T.C.C., (au micro), Michel Quinn, directeur du Syndicat, l'abbé Masson, aumônier, Daniel Lessard, président de la Fédération, Emile Lessard, président du Syndicat, I. Lachance, secrétaire, R. Bolduc, vice-président, et quelques directeurs du Syndicat.

Le Syndicat de la pulpe de Windsor-Mills va de l'avant

Convention collective avantageuse — Collaboration entre la Compagnie et le Syndicat — Deux semaines de vacances payées — Une clause de sécurité syndicale — Augmentation de salaires.

Les ouvriers de Windsor-Mills viennent encore de faire du beau travail, en négociant un renouvellement de convention collective avec la Canada Paper aux conditions suivantes : les ouvriers à l'emploi de la Compagnie depuis un an auront droit à une semaine de vacances payées et ceux qui auront cinq ans et plus de services auront droit à deux semaines de vacances payées. Le droit que se réservait la Compagnie de retrancher des jours de vacances comme punition pour absence non motivée est biffé sur la nouvelle convention.

Une clause de sécurité syndicale stipule que les membres actuels du syndicat et les employés qui y adhéreront par la suite devront payer leur cotisation et cela comme une condition d'emploi.

Un employé congédié pour un motif juste et étant au service de la Compagnie depuis cinq ans aura droit à un montant d'argent correspondant au salaire de 50 heures de travail.

Pour ce qui est des promotions, l'habileté et les années de service dans un même département constitueront des facteurs importants. On tiendra compte également de l'éducation et des cours spéciaux.

Les employés obtiennent en moyenne comme première augmentation : trois sous l'heure. Dans plusieurs cas, des ouvriers

recevront jusqu'à sept sous l'heure et cela rétroactif au premier janvier 1946. Comme deuxième augmentation, celle-là rétroactive au premier mai 1946, les ouvriers recevront les augmentations suivantes :

a) **employées féminines** : cinq sous l'heure avec augmentation substantielle sur le bonus;

b) **employés masculins** : sept sous l'heure, c'est-à-dire que le salaire de base est maintenant de \$0.65 l'heure, quatre sous garantis à tout le monde et trois sous qui serviront à régler les injustices des uns par rapport aux autres, selon qu'ils sont bien ou mal payés, selon leur métier ou occupation, en un mot pour redresser la ligne inégale qui existe selon le système d'évaluation des tâches.

Le taux de salaire est payé à temps et demi le samedi après-midi. Aucun travail ne pourra se faire le dimanche et les jours de fêtes religieuses choisis par le syndicat.

Le contrat sera signé incessamment. Le contrat est en vigueur puisqu'il comporte une clause à cette fin jusqu'à la signature du nouveau.

Les rencontres avec les autorités de la Compagnie et les représentants du Syndicat et de la Fédération de la Pulpe et du Papier ont été des plus cordiales lors des négociations de la convention collective.

L'ouvrier et son syndicat

(Extrait du "Bulletin des Relations Industrielles de Laval")

On parle souvent des droits et des responsabilités du syndicalisme, mais les travailleurs ne se préoccupent pas aussi souvent de leurs propres droits et responsabilités à l'égard de leur syndicat. Et pourtant, des relations immédiates entre les ouvriers et le syndicat dépendent la force et l'orientation du mouvement syndical. C'est une question très importante car elle met en cause la véritable liberté syndicale et le quotient de coopération que l'organisation ouvrière doit apporter à l'employeur et à la société.

Règle générale, l'ouvrier est assez conscient de ses droits à l'égard du syndicat. En premier lieu, il s'attend à ce que le syndicat améliore ses conditions de travail et, indirectement, le standard de vie des siens. Mais trop souvent, ses préoccupations syndicales ne dépassent pas ce stade. C'est regrettable, car l'ouvrier a d'autres droits aussi essentiels que celui-là : mentionnons le droit qu'il a de contrôler la régie interne de son syndicat, celui d'influencer l'orientation du syndicat selon ce qu'il croit être juste et nécessaire pour le progrès social, et enfin, le droit d'accéder aux charges dans le syndicat lorsqu'il est en mesure de servir ses compagnons de travail. Bref, l'ouvrier a le droit d'exiger de son syndicat que celui-ci soit une institution

vraiment démocratique et non un instrument entre les mains d'un petit groupe.

Quant aux obligations de l'ouvrier à l'égard de son syndicat, elles sont aussi essentielles au progrès du syndicalisme que tout le réseau des lois ouvrières adoptées en ces dernières années par l'Etat. Trop de travailleurs s'imaginent que le fait de verser la cotisation mensuelle les libère de leurs obligations syndicales. C'est là une erreur grave qui cause des préjudices à tous les syndicats. La présence aux assemblées régulières est un devoir formel pour tout travailleur qui aspire à acquérir une mentalité syndicale. On constate que les ouvriers sont beaucoup plus empressés d'assister à une réunion syndicale en vue d'améliorer les conditions de travail qu'ils ne le sont lorsqu'il s'agit simplement d'étudier et de discuter des propositions susceptibles d'accroître leur rendement à l'usine ou d'apporter une contribution positive au patron qui les emploie.

Nous invitons les travailleurs à réfléchir sérieusement sur les points que nous venons de soulever. Le syndicalisme ne doit pas seulement rendre les travailleurs libres mais aussi les rendre meilleurs dans leur vie privée et à l'usine.

Le président général à Hull

Lors de sa dernière réunion générale, le Conseil Central de Hull a reçu avec avantage la visite du Président général de la C.T.C.C.

A l'occasion, M. Charpentier prononça un magistral discours sur les choses syndicales de grande importance et entretint ses auditeurs de questions qui se rattachent non seulement aux intérêts canadiens des ouvriers, mais aussi à leurs intérêts internationaux. "Dû aux inventions modernes et au fait que le problème des distances n'existe proprement plus, les ouvriers de toutes nations entrent facilement en contact et dès lors surgit le besoin d'une formation des conditions de travail des différents pays. D'où également nécessité pour les chefs ouvriers d'être bien éclairés et de savoir envisager le problème ouvrier sous son aspect national et international. D'où encore besoin urgent que les travailleurs eux-mêmes se renseignent et éloignent leurs horizons de façon à se donner des chefs vraiment compétents."

Puis dans un autre ordre d'idée, M. Charpentier a fait une brillante synthèse de la C.T.C.C. qui célébrera en septembre prochain ses noces d'argent.

Enfin, les confrères de Hull ont montré leur largesse de vue en répondant positivement à l'appel du Président Général pour les abonnements en bloc au journal "Le Travail", cet infatigable défenseur des droits ouvriers.

Augmentation de la taxe per capita à la Fédération du Textile

Depuis deux ans déjà le problème de l'Administration, de la direction de notre Fédération se pose d'une façon pressante. Depuis notre dernier congrès, une campagne intense fut entreprise afin d'augmenter le PER CAPITA à la Fédération à un minimum de \$0.25 par mois pour chaque membre.

Tous savent que le principal instigateur de cette campagne n'est nul autre que le Président de la Fédération, M. Honoré D'Amour. A toutes les assemblées où il lui fut donné d'adresser la parole, il fit comprendre la nécessité de fournir à la Fédération les moyens financiers qui lui permettront d'augmenter son personnel afin d'apporter toute l'assistance nécessaire aux Syndicats affiliés.

Cette campagne a produit d'heureux résultats. Grâce à la collaboration loyale et sincère de presque tous les officiers de nos Syndicats, que nous sommes heureux de remercier du plus profond du coeur, les résultats suivants furent obtenus :

Un Syndicat paie 25c. de per capita depuis janvier 1946, celui de Drummondville Coton & Lin.

Sept (7) Syndicats paient 25c. de per capita depuis mars 1946. Ce sont : Granby : Esmond Mills, Verney Mills, Montrose; Magog; Drummondville : Roessel; Saint-Hyacinthe - Soie; Warwick.

En se basant sur le dernier rapport fait par ces Syndicats, il apparaît que ces derniers représentent un effectif de 2365 membres, ce qui se traduira par un total mensuel de \$402.05 d'augmentation sur le passé.

Un Syndicat, celui de Sherbrooke a commencé le paiement à 25c, en mai avec un effectif de 431 membres, soit un revenu supplémentaire de \$73.27, pour former un total de \$475.00 par mois.

Les autres Syndicats poursuivent leur campagne et se montrent optimistes quant au résultat.

Dans le cas de Montmorency, leur représentant nous dit qu'il est impossible d'augmenter de plus de 05c. le per capita à la Fédération et ne peut préciser à quelle date débutera le paiement.

De toute façon, nous avons raison d'être fiers des résultats obtenus et nous tenons à remercier chaleureusement tous et chacun des membres de nos Syndicats pour la belle marque de reconnaissance qu'ils nous apportent en retour des nombreux services que notre organisation leur a rendus, soit par des augmentations substantielles de salaires, soit par la conclusion de conventions collectives.

Nous sommes convaincus qu'avec les moyens financiers qu'ils veulent bien mettre à notre disposition, nous pourrions continuer de leur obtenir des avantages de plus en plus précieux et leur assurer des solutions justes et équitables aux nombreux problèmes qui les confrontent.

H. D'AMOUR

AUX DIRECTEURS DES SYNDICATS

Avez-vous parlé de "LE TRAVAIL" lors de votre dernière réunion? — Nous l'espérons bien, parce que nous comptons beaucoup sur vous pour atteindre notre objectif de 10,000 nouveaux abonnés d'ici le Congrès.



Service aux Travailleurs et à l'Industrie

Depuis le début de ce siècle, le ministère du Travail a fourni un SERVICE DE CONCILIATION à l'industrie — c'est-à-dire, aux employeurs et employés — afin de favoriser et d'encourager l'harmonie entre les deux grands associés industriels.

Les fonctions générales du ministère comprennent aussi un vaste champ d'activités se rapportant directement au bien-être des travailleurs — LA FORMATION PROFESSIONNELLE AU CANADA, poursuivie avec le concours des gouvernements provinciaux... la vente des RENTES VIAGERES SUR L'ETAT... l'aide à l'établissement des GARDERIES DE JOUR, de concert avec les gouvernements provinciaux... la compilation et la publication de la STATISTIQUE OUVRIERE et les projets de DOCUMENTATION OUVRIERE... la publication mensuelle de LA GAZETTE DU TRAVAIL... la législation traitant de COALITIONS... la préparation annuelle d'un RAPPORT SUR LA LEGISLATION OUVRIERE.

Les fonctions des agences gouvernementales connexes sont de toute première importance pour les travailleurs.

LA LOI D'ASSURANCE-CHOMAGE, comportant LE FONDS D'ASSURANCE-CHOMAGE et le fonctionnement du SERVICE NATIONAL DE PLACEMENT, est appliquée par la Commission d'Assurance-chômage.

LES REGLEMENTS DES RELATIONS OUVRIERES EN TEMPS DE GUERRE, comportant le droit de s'organiser et de négocier collectivement, sont appliqués par le Conseil national des Relations ouvrières en temps de guerre et les conseils provinciaux.

L'ORDONNANCE REGISSANT LES SALAIRES EN TEMPS DE GUERRE est appliquée par le Conseil national du Travail en temps de guerre, assisté par les conseils régionaux.

Par l'entremise de la COMMISSION DE COLLABORATION EN MATIERE DE PRODUCTION INDUSTRIELLE, on encourage la formation et le fonctionnement des Comités ouvriers-patronaux de la production.

MINISTERE DU TRAVAIL

HUMPHREY MITCHELL
Ministre du Travail

A. MacNAMARA,
Sous-ministre du Travail

MONTY, GAGNON & MONTY

POMPES FUNEBRES

SALONS MORTUAIRES

1926, Plessis — AM. 8900

SERVICE D'AMBULANCES

4156, Adam — AM. 3733

Messieurs Laverdure et Chalifour biaisent quand il faut dire la vérité

Nous recevions à nos bureaux, il y a quelque temps, une mise au point rédigée par M. Aimé Comeau, secrétaire de la Fédération Nationale de l'Imprimerie, relativement à une polémique survenue entre MM. Georges-A. Gagnon, Laverdure, et Chalifour et qui a transpiré dans les journaux récemment.

L'espace ne nous permet pas de reproduire dans son entier cette mise au point. Et c'est à regret que nous nous voyons obligés d'en reproduire seulement les passages les plus importants. Cependant, pour les personnes qui y sont plus particulièrement intéressées, nous leur conseillons de lire *L'Imprimeur*, édition de juin, qui publiera la mise au point dans son entier.

M. Comeau réfute les fausses accusations des officiers de l'Union Typographique Jacques-Cartier, local 45. La principale accusation serait que M. Gagnon aurait manqué à sa parole en ne donnant pas suite à la lettre ci-dessous envoyée par lui à l'Union Internationale :

"Le Conseil m'a prié de vous faire part qu'il accepte en principe de demander la semaine de 40 heures avec même salaire généralisée dans toute l'industrie et devant prendre effet après la guerre.

"Le Conseil désire cependant être consulté sur les modalités qui permettront à tous les employés concernés dans l'industrie de l'imprimerie d'obtenir cette semaine de 40 heures, de même que sur les moyens à prendre pour arriver à cette fin."

Cette lettre, en date du 12 février 1945, compromet clairement les Syndicats de l'Imprimerie en faveur d'un cartel avec l'Internationale pour la semaine de 40 heures, à condition d'être consultés sur les moyens à prendre pour réaliser cette réforme.

Méprisant cette entente, les Unions Internationales ont agi seules.

Au renouvellement de la convention collective, les patrons rejetèrent la demande conjointe ci-dessus et refusèrent de poursuivre les négociations. Sur ce, les re-

présentants de l'Internationale, sans nous consulter, s'en tinrent au décret de 1941 à condition d'y inclure 3 dispositions nouvelles en rapport à l'atelier fermé, au droit de grève et au droit à des ententes particulières. Ces dispositions furent déclarées illégales par des aviseurs légaux et le sous-Ministre du Travail. Suivit un compromis proposé par les patrons pour la semaine de 40 heures, échelonné sur une période de 3 ans.

Les Syndicats, après une étude attentive de cette offre faite en assemblée régulière et considérant la situation critique du maintien de la convention acceptèrent cette proposition, mais posèrent à leur acceptation douze conditions dont des augmentations de salaires à .91, .94, .97 et 1.00, et d'autres allant jusqu'à 40% pour certaines catégories de métiers, la semaine de cinq jours de travail, la disparition des zones 2a et 3a, les jours de fête payés, etc. Vu que 60% des travailleurs de notre industrie gagnent plus que le salaire de la convention et qu'une autre proportion gagne plus d'une piastre l'heure, les Syndicats demandèrent que les taux horaires de ces ouvriers soient augmentés de façon à ne pas réduire leur salaire hebdomadaire avec la diminution des heures.

(suite en dernière page)

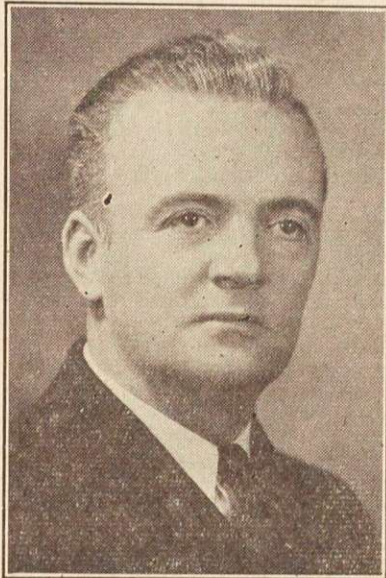
Le Conseil Régional du Travail approuve deux conventions

Deux conventions collectives de travail, signées dernièrement à Chicoutimi, viennent d'être approuvées par le Conseil Régional du Travail en ce qui concerne directement ou indirectement les salaires.

Ce sont les conventions signées par les Syndicats Nationaux avec la Compagnie de Téléphone Saguenay-Québec et la Corporation des Grossistes de Chicoutimi.

Les deux conventions comportaient des augmentations de salaires et des améliorations de conditions de travail.

Ce qui prouve, encore une fois, que les Syndicats ont leur utilité et bénéficient aux travailleurs qui savent les appuyer.



M. ROLLAND DELISLE,

président du Conseil Central des Syndicats de Saint-Hyacinthe, qui présida la journée d'études tenue dans cette ville, le 28 avril dernier. M. Roméo Vallée, président de la Fédération du Bas Façonné, était l'invité du Conseil Central. Il exposa le sujet d'étude. M. Jean-Marie Ayotte, organisateur du Conseil Central, fut le principal animateur de cette journée.

Bénéfices augmentés au détriment des salariés

Dans son rapport financier de 1945, l'Aluminum Co. of Canada Limited rapporte des bénéfices consolidés de \$11,591,776.00.

Il est fort curieux de voir de tels bénéfices, malgré une diminution dans la production et des congédiements en masse. Ce qui est plus curieux, plus incompréhensible, c'est que les salaires, eux, n'augmentaient pas. Les dividendes montent et les salaires restent les mêmes. C'est loin du bon sens et ça prouve une fois de plus que certaines compagnies ne considèrent les ouvriers que comme des "machines à produire". On dit que le langage des chiffres est concluant. C'est certainement vrai dans le cas de l'Aluminum.

Qu'on vienne nous dire ensuite que les demandes d'augmentation de salaires sont exagérées! L'ouvrier, s'il veut vivre, doit lutter contre les capitaux sans entrailles. Puissent tous les ouvriers se liguier et faire un bloc solide; alors seulement ils réussiront à se faire respecter.

Votre Syndicat a-t-il des abonnements à "Le Travail"?

A la suite d'une résolution de l'Exécutif de la C. T. C. C., nous reproduisons une liste partielle des syndicats qui ont des abonnements en groupe au journal "LE TRAVAIL". Nous continuerons la liste dans les prochains numéros.

- QUEBEC :**
Menuisiers-Charpentiers,
Biscuiterie de Boulangerie,
Services Hospitaliers,
Travailleurs en Chaussures,
Fonctionnaires Municipaux,
Employés de Transport,
Peintres,
Manoeuvres.
- LA TUQUE :**
Pulpe et Papier,
Travailleurs de la Pulpe et du Papier.

- SAINT-HYACINTHE :**
Chaussure,
Construction,
Employés Institutions religieuses,
Menuisiers,
Tricot.
- GRANBY :**
Employés de la Coopérative,
Construction,
Boulangerie,
Textile.

Le mouvement syndical va de l'avant à Nicolet

Depuis la fin de janvier, la ville de Nicolet a vu naître trois organisations syndicales ouvrières dans ses différentes industries locales. Simultanément, les ouvriers ont mis sur pied trois syndicats nationaux, dûment incorporés et affiliés à la C. T. C. C., et le mouvement a progressé rapidement grâce à l'esprit de collaboration des employés et des employeurs.

Le premier mouvement à se syndiquer fut celui des employés de la Cie de Meubles, dont M. Henri Vallières est le propriétaire. M. René Harmignies, organisateur de la C.T.C.C., a commencé le travail et les négociations touchant les conditions de travail ont abouti à la signature d'une convention collective entre le patron et les représentants du Syndicat des Employés du Meuble.

Peu après, la Cie de Tricot, dont M. Henri Biron est le propriétaire, entra dans le mouvement et ses employés fondaient le Syndicat Nat. des Employés du Bas de Nicolet. Les négociations ont été conduites par M. Roméo Vallée, président de la Fédération du Bas Façonné, et une convention collective de travail a été signée le 6 avril entre le patron et le Syndicat.

Un troisième syndicat a été fondé à la Consolidated Optical Co., dont M. J.-Arthur Martin est Gérant-général. La grande majorité des employés ont adhéré au Syndicat de la Lunetterie, affilié à la Fédération de la Métallurgie et les agents négociateurs ont été, d'une part, M. Roger McGennis, agent d'affaires de la Fédération, et M. Alain Rheault, du Conseil Central de Victoriaville, au nom du Syndicat représenté par trois membres de l'exécutif, et d'autre

part, M. Arthur Martin, gérant, aidé de M. Marc Carrière, de Montréal, au nom de la Compagnie, dont le bureau-chef est à Southbridge, Mass. Les parties ont longuement négocié et la convention collective de travail a été signée samedi, le 13 avril, à la satisfaction de tous, par M. J.-A. Martin, gérant, M. Gérald Jutras, président du Syndicat, et Mlle Simone Lemay, sec.

Le succès de cette organisation syndicale a été rendu possible par le bon esprit des ouvriers de Nicolet, résolu de s'associer sur le plan professionnel pour sauvegarder leurs intérêts communs, dans la justice, la charité et la fraternité chrétienne. Ils continueront, au sein de leurs syndicats, à travailler à leur formation sociale et professionnelle.

M. l'abbé Antonio Parenteau, ptre, du Séminaire, a été nommé conseiller moral des Syndicats de Nicolet par S. Exc. Monseigneur l'Evêque du diocèse.

Voici les membres élus de l'Exécutif de ces Syndicats :

Chez les Employés du Meuble de la Cie Vallières : Gérard Berthiaume, président; Lucien Labbé, vice-président; Albert Bourbeau, secrétaire; Guy Salvat, trésorier; Raymond Gouron et Lionel Quirion, directeurs.

Chez les Employés du Bas de la Cie de Tricot : Paul Carrier, président; Yvette Arcand, vice-présidente; Simone Lemire, secr.; Benoit Bergeron, trés.; Simone Chauvette, correspondante; Juliette Laliberté, sec.-financière, et Albert Cloutier, directeur.

Chez les Employés de la Lunetterie : Gérald Jutras, président; Jean-Paul Lemay, 1er vice-prés.; Marie-Jeanne Bellerose, 2e vice-présidente.

Succès de la Fédération du Vêtement

La Fédération Nationale du Vêtement vient de remporter trois belles victoires.

D'abord, elle a obtenu pour les ouvriers du vêtement, hommes et garçons, dans les habits, une augmentation de salaires de 10%. Ce contrat protège environ 11,00 ouvriers dans toute la province de Québec. L'augmentation a été obtenue en réduisant la semaine de 48 heures à 44 heures pour la région en dehors de Montréal et en réduisant la semaine de 44 heures à 40 heures pour la région de Montréal. Dans ses négociations, la Fédération était représentée par MM. Gérard Picard, Alain Rhéault et Angelo Forte.

En plus, la Fédération a fait réinstaller une employée congé-

diée par la Yamaska Garment et elle a fait payer à la dite compagnie une somme de \$2611.00. Cette compagnie exigeait de ses employées le port de l'uniforme et, d'après l'ordonnance No 4, le port d'uniforme est à la charge de l'employeur à raison de \$0.01 l'heure pour l'entretien et de \$1.00 par uniforme.

La Fédération a également fait réinstaller au travail 6 employées congédiées par la Cie Empire Shirt, de Grand'Mère, avec salaire pour le temps perdu. Comme on le sait, l'Union de cette manufacture est maintenant affiliée à notre Fédération du Vêtement.

C'est à M. Albert Sénécal, organisateur des Syndicats de Shawinigan Falls, que revient le mérite de cette victoire syndicale.



Gracieuseté du journal "LE CASTOR", organe de la Fédération de l'Industrie du Bois. LE CASTOR est l'organe syndical qui fait actuellement le plus de propagande en faveur de "LE TRAVAIL". En plus de parler de "LE TRAVAIL", ces messieurs de la Fédération de l'Industrie du Bois, M. Légaré en tête, nous envoient de longues listes de nouveaux abonnés.

100%
de notre personnel appartient au Syndicat Catholique et National des Employés de Magasin (sd) Inc.

Dupuis Frères
LIMITEE

Raymond Dupuis, prés. A.-J. Dugal, v.-p. et gér. gén.

365 EST, RUE SAINTE-CATHERINE, MONTREAL

TRAVAIL

Organe mensuel officiel de la

Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada

Rédaction — Administration

3447, rue Saint-Hubert, Montréal — Tél.: FRontenac 3396

Secrétaire de la Rédaction : Pierre Forest.

Abonnement : Un an, \$0.60; deux ans, \$1.00; le numéro, 5 sous.

Publié par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada et imprimé par l'Oeuvre de Presse Salaberry, 38, Ste-Cécile, Valleyfield.



Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe,
Ministère des Postes, Ottawa.

Quelques revendications de la C. T. C. C.

L'Exécutif de la C.T.C.C., à sa dernière réunion, expose comme suit quelques-unes des revendications dont la réalisation lui paraît plus pressante, tant pour assurer le plus haut niveau d'embauchage, que pour maintenir ou augmenter le revenu national, et permettre d'appliquer, dans un avenir aussi rapproché que possible, un programme complet de sécurité sociale :

1. — Salaire minimum légal de soixante-cinq (65) sous l'heure, pour une semaine maxima de quarante-huit (48) heures. Il s'agit ici du salaire minimum de tout journalier adulte.

2. — Semaine maxima de quarante-huit heures prévue par la législation, et négociations conduisant graduellement à la semaine maxima de quarante heures. La C.T.C.C. est d'avis que la réduction des heures de travail ne doit pas provoquer de réduction de salaires.

3. — Exemptions d'impôt sur le revenu,

a) sur tout revenu annuel de douze cents dollars (\$1,200.) ou moins, dans le cas d'un célibataire;

b) sur tout revenu annuel de deux mille dollars (\$2,000.) ou moins, dans le cas des personnes mariées, plus une exemption de quatre cents dollars (\$400.) par année, par dépendant, et sans exiger aucun remboursement sur les montants versés en allocations familiales.

4. — Vacances payées : législation décrétant

a) une semaine de vacances payées, après un an de service;

b) deux semaines de vacances payées, après cinq ans de service;

c) il s'agit là d'un minimum que les négociations pourront améliorer, comme cela se fait présentement.

5. — Pension aux vieillards à transformer en assurance sociale contributive. En attendant la réalisation du projet, porter le montant de la pension à \$30.00 par mois, à partir de l'âge de 60 ans pour les femmes et de 65 ans pour les hommes. Aucune réduction de la pension lorsque le revenu annuel, indépendamment de la pension, ne dépasse pas \$365. par année. Et aucune réduction lorsque le revenu annuel, quel que soit le montant, est constitué exclusivement par des versements reçus d'un fonds de pension.

Gérard PICARD

Les Syndicats Nationaux ont les mains nettes

"Every Trade Union in Canada has been penetrated by Russian Agents!" — "Toutes les unions ouvrières au Canada ont été pénétrées par des agents Russes!" Voilà une affirmation toute gratuite du "Labour Review", (mars 1946), organe de la "Canadian Federation of Labour".

Si les éditeurs de cette Revue s'étaient donné la peine d'ouvrir les yeux et de regarder un peu plus loin, ils se seraient rendus compte qu'il existe au Canada un organisme ouvrier qui n'a jamais subi l'influence soviétique.

Que d'autres unions ouvrières au pays aient subi et subissent encore, volontairement ou non, l'influence communiste, parce qu'elles vont chercher ailleurs leurs directives, les Syndicats Nationaux le constatent aussi. Mais les Syndicats Nationaux ne peuvent-ils pas se glorifier de constituer le plus efficace rempart contre la vague communiste qui déferle sur le monde et notre pays? Toujours les Syndicats Nationaux, et par tous les moyens, ont combattu la doctrine communiste.

N'est-ce pas le premier ministre de la Province de Québec qui, récemment encore, félicitait les dirigeants de la C. T. C. C. d'avoir sauvé la province de la révolution sociale?

Les Syndicats Nationaux n'ont jamais subi l'influence néfaste de l'étranger, encore moins des agents russes, parce qu'ils sont avant tout NATIONAUX et qu'ils possèdent une doctrine sociale sûre. Un ouvrier syndiqué est un adversaire du communisme. Car si le travailleur tient à conserver ses droits et ses privilèges, il se prémunira nécessairement contre les dangers inévitables du communisme.

Les agents russes ne se sont pas infiltrés dans les rangs des Syndicats Nationaux.

Quand j'observe,



Je constate que...

Grâce à l'introduction du comité mixte de production dans les ateliers, le contact direct entre employeurs ou directeurs de firmes, a permis à nombre d'entre eux d'en revenir de leurs préjugés dédaigneux contre l'ignorance de leurs employés, qu'avaient intérêt à exagérer des contremaîtres égoïstes et suffisants.

Vingt mille femmes, environ, sont syndiquées dans la C.T.C.C. Qui aurait jamais pensé cela, il y a encore dix ans...

La loi instituant la corporation des instituteurs semble bien faire s'évanouir l'espoir que caressaient d'enthousiastes syndiqués de voir les instituteurs s'affilier à la C. T. C. C. Pour eux, comme pour les Voyageurs de Commerce naguère, la C. T. C. C. est un mouvement par trop... modeste...

L'"Association ouvrière canadienne"... a voulu brûler les étapes; elle court grand risque de brûler elle-même en feu d'étaupe!

Certains chefs ouvriers confondent quotidiennement "industrie" avec entreprise. Pour eux, dans leur propre industrie, ils comptent des centaines d'"industries"...!

Le rationnement de certains produits alimentaires pourrait bien être des plus sévères l'hiver prochain. Nous invitons donc tous ceux qui auraient un petit coin de terre à le cultiver. De cette façon, quand l'hiver viendra, ils pourront au moins manger des légumes si toute notre viande a été vendue sur d'autres marchés... que les nôtres...

...Que d'après les nouveaux règlements de la Commission d'Assurance-chômage, ceux qui n'aiment pas le travail seront forcés de travailler quand même... CE QUI ARRIVERA nous fera voir mieux si la hausse du coût de la vie, la hausse des salaires et le travail dans les usines de guerre ont constitué pour nos ouvriers une école de formation... au travail... ou à la paresse...

Nouveaux officiers à Shipshaw

Le Syndicat National des Employés des Pouvoirs Electriques de Shipshaw et Châte-a-Caron viennent de faire des élections partielles pour remplacer le président et le trésorier, qui ont quitté Shipshaw pour aller travailler ailleurs.

Les nouveaux élus sont: M. Léo Caron, président, et M. James Chambers, trésorier. Le Syndicat a tenu une très importante assemblée jeudi.

Depuis septembre dernier, le Syndicat est en négociations avec l'Aluminum Company of Canada, Limited, pour la signature d'une convention collective de travail. Après bien des pourparlers, les deux parties se croyaient sur le point de signer une nouvelle convention collective, mais voici qu'une nouvelle difficulté surgit.

La Fédération Nationale de la Métallurgie, à laquelle le Syndicat est affilié, et qui a le dernier mot à dire, quand il s'agit de signer une convention, refuse pour le moment d'approuver la convention négociée par le Syndicat.

L'Exécutif du Syndicat espère pouvoir rencontrer bientôt les officiers supérieurs de la Fédération et discuter avec eux le pour et le contre de toute cette affaire.

Vingt-trois comités mixtes de production dans les usines du Québec

La C.T.C.C., a toujours favorisé hautement la formation de comités mixtes de production dans les entreprises. Depuis un an, elle a officiellement recommandé à tous ses syndicats affiliés de participer à cette institution. — Actuellement, dans la province, il y a vingt-trois comités de production dans les usines qui traitent avec les syndicats affiliés à la C.T.C.C.

Ce sont les suivants :

Aird & Son Limited (Chaussure), Montréal, Qué.
Aluminum Co. of Canada, Shawinigan Falls, Qué.
Asbestos Corp. Ltd., Saint-Lambert, Qué.
Canadian Johns Manville Co. Ltd (Amiante), Asbestos, Qué.
Charlebois Hats Inc. (Chapeaux), Montréal, Qué.
E.-T. Coulombe & Cie Ltée (Vêtement), Québec, Qué.
Drummondville Cotton Co., Drummondville, Qué.
Duchaine, Ludger, Inc. (Chaussure), Québec, Qué.
Eagle Pencil Co., Drummondville, Qué.
Gale Brothers (Chaussure), Québec, Qué.
GrandMère Shoe Co. Ltd (Chaussure), Grand'Mère, Qué.
A.-E. Marcel Ltée (Chaussure), Québec, Qué.
Ass. des Maîtres Boulangers, Trois-Rivières, Qué.
Master Plumber Ass., Trois-Rivières, Qué.
Narvel Shoe Co. Ltd. (Chaussure), Montréal, Qué.
Price Brother & Co. Ltd. (Féd. du Bois), Matane, Qué.
Price Brother & Co. Ltd. (Féd. du Bois), Price, Qué.
Price Brother & Co. Ltd (Féd. du Bois), Rimouski, Qué.
Acme Glove, (Gant).
Consumer Glove (Gant).
Montreal Glove (Gant), Montréal, Qué.
J.-E. Samson Inc. (Chaussure), Québec, Qué.
Sorel Industries Ltd. (Métallurgie), Sorel, Qué.
Wilmont Shoe Co. Ltd. (Chaussure), Montréal, Qué.
Utility Textiles Co., Victoriaville, Qué.
Victoriaville Furniture Co., Victoriaville, Qué.

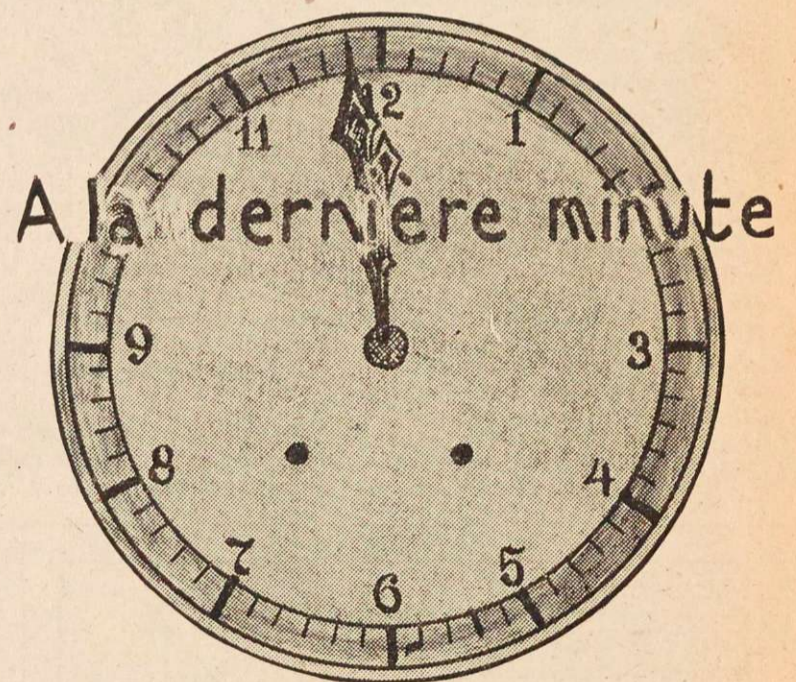
Nos félicitations sincères à tous nos syndicats qui collaborent au fonctionnement de ces comités.

Dans certains cas, les syndicats susmentionnés ont eux-mêmes fait agréer l'idée de tels comités par les employeurs. Dans d'autres cas, ils ont acquiescé à la demande de l'employeur. Sur tous ces comités mixtes de production, les syndiqués sont exclusivement représentés.

Ces 23 comités mixtes de production — il y en a 80 dans la province — sont un exemple magnifique de collaboration patronale-ouvrière parfaite sur le plan

syndical. Car cette collaboration en vue d'élever la production et de diminuer la fatigue du travailleur, ne peut qu'être très bénéficiaire à l'amélioration générale des conditions de travail et des relations patronales-ouvrières.

A l'instar de la plupart des syndicats sus-mentionnés, aucun syndicat ne devrait dorénavant manquer d'inclure, dans leur futur projet de convention collective, une clause concernant le comité mixte de production. La tendance porte à croire qu'elle sera généralement agréée par l'employeur.



Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que les syndicats de Granby : Esmond Mills et Verney Mills viennent de nous envoyer près de 250 nouveaux abonnements.

De la ville de Hull nous parviennent des listes d'abonnements en bloc pour les syndicats suivants : Association des Barbiers, Union des Manoeuvres, Syndicat Interprofessionnel, Syndicat de la Construction de la Gatineau, Union des Menuisiers-Charpentiers. Ce qui fait un total de 270 nouveaux abonnés.

Les syndicats du Meuble de Princeville et de Nicolet nous en ont envoyé 100.

Nous attendons 500 autres nouveaux abonnements des syndicats du Textile de Granby. Nous devrions recevoir, ces jours-ci, 1,200 nouveaux abonnements des Syndicats du Meuble et du Vêtement de Victoriaville.

Si tous les syndicats avaient des directeurs aussi zélés, nous atteindrions facilement notre objectif de 10,000 nouveaux abonnés pour le Congrès. Nous félicitons donc les directeurs de ces syndicats et nous souhaitons ardemment que tous les autres fassent leur part d'ici au Congrès.

Les comités mixtes de production constituent-ils un danger?

Trois principales objections sont connues contre les comités mixtes de production : ils seraient nuisibles à l'organisation syndicale, au profit exclusif des employeurs et, en dernier lieu, nuisibles au fonctionnement des comités paritaires.

La première objection vaudrait si la C.T.C.C. encourageait la formation des comités mixtes de production avec la participation des non-syndiqués à côté des syndiqués. A cela la C.T.C.C. s'oppose absolument. Elle n'encourage la formation des comités mixtes de production que dans les entreprises où seuls les syndiqués sont représentés sur le dits comité.

La deuxième objection ne tient pas non plus; le comité mixte de production n'est pas exclusivement au profit de l'employeur. Son but principal est d'améliorer la qualité du produit, d'augmenter la production en diminuant la fatigue ouvrière, du moins sans l'accroître. La conséquence est une hausse de profit à partager raisonnablement entre ouvriers et employeurs sans omettre la part du consommateur, en abaissant le prix de la marchandise. De ce fait, l'entreprise occupe une meilleure place sur le marché et peut rivaliser avec plus de chances de succès.

La troisième objection, à savoir que le comité mixte de production nuirait au fonctionnement du comité paritaire, n'est pas fondée. Le comité paritaire a pour but d'appliquer la convention collective, de surveiller l'ajustement des taux de salaires par rapport à la production individuelle ou collective des ouvriers et autres choses analogues relativement à la convention collective, tandis que le comité mixte de production s'occupe exclusivement de la manipulation du matériel, de la surveillance des machines, de la prévention des acci-

dents, du confort physique et moral des travailleurs, etc...

Comme on peut le constater, les attributions des deux comités ne sont pas les mêmes. Toutefois, il faut observer que dans l'occurrence d'une convention collective généralisée à toutes les entreprises d'une même zone territoriale, il serait souhaitable que chacune de ces entreprises ait son comité mixte de production. Cependant, il faut observer que si des comités mixtes de production fonctionnent dans chacune des entreprises assujetties à une convention collective généralisée, il en résultera et des avantages particuliers pour chaque entreprise et surtout des avantages communs pour toute l'industrie concernée. Voit-on dès lors combien l'esprit de collaboration patronale - ouvrière ainsi fortement marquée faciliterait d'autant plus la tâche, souverainement importante, du comité paritaire dans l'application de la convention collective.

Les comités mixtes de production ne constituent donc pas un danger. En dernière analyse, la généralisation des comités mixtes de production dans une industrie constitue une double réalisation économique et sociale au bénéfice de l'économie nationale du pays et au profit d'une plus haute humanisation des relations patronales - ouvrières.

Alfred CHARPENTIER

Le président général à Victoriaville

Le 29 avril dernier, le Conseil Central de Victoriaville recevait le Président général. A cette occasion, la réunion eut lieu dans l'Hôtel de Ville toute restaurée. Magnifiquement réussie, l'assemblée comptait plus de 200 délégués venant des centres affiliés au Conseil de Victoriaville, de Victoriaville même, Arthabaska, Daveluyville, Warwick, Princeville et Nicolet. Accompagnées de leurs aumôniers, ces délégations représentaient les industries du vêtement, du meuble, de la métallurgie, de l'auto-voiture, du textile, du tricot, de la lunetterie et de la construction.

Les affaires routinières rapidement expédiées, M. Charpentier prit la parole et adressa à tous ses salutations fraternelles; il rappela ses souvenirs des débuts des Syndicats nationaux à Victoriaville dans les années 1935, 36 et 37. Puis il présenta ses hommages à Mgr Odilon Milot qui fut toujours de tout coeur avec les syndicats; il salua particulièrement M. l'abbé Auguste Beauchesne, aumônier de la première heure; son souvenir se reporta également à tous les pionniers du syndicalisme à Victoriaville. Dans un autre ordre d'idées, il donna des précisions sur le but et les attributions d'un Conseil Central, souligna l'importance de son rôle formateur pour les militants syndicaux comme du sens de citoyenneté plus développé qu'il procure, et fit un rapide exposé du rôle des fédérations professionnelles dont deux ont pris naissance à Victoriaville même, soit celle du Meuble et du Vêtement.

Au cours de la même assemblée, M. Alain Rheault, agent d'affaires, a annoncé au président général qu'un cadeau de 1,200 — peut-être 1,500 abonnements au journal "Le Travail" serait fait à la C.T.C.C. par les Syndicats de Victoriaville.

Les employés de S. Rubin Ltd, de Sherbrooke, se joignent aux syndicats

M. R. Harmegnies, organisateur général de la C.T.C.C., nous informe que les employés de S. Rubin Ltd, de Sherbrooke, ont voté, à l'unanimité, lors de leur assemblée générale de mercredi soir le 8 mai, leur affiliation à la C.T.C.C., à la Fédération Nationale du Vêtement Inc. et au Conseil Central des Syndicats de Sherbrooke. C'est donc dire que les employés de chez Rubin Ltd feront partie, à l'avenir, de la grande famille des travailleurs du vêtement et recevront, en retour, l'appui et les avantages que La Fédération peut leur procurer. M. Harmegnies nous informe aussi qu'il avise immédiatement S. Rubin Ltd de bien vouloir entrer en négociations immédiatement afin de conclure une entente de travail sur les bases suivantes:

- La semaine de 44 heures avec le même salaire que pour 48.
- Temps et demi après 44 heures, au lieu de temps et quart tel que présentement.
- UNION SHOP.
- Nouvelle procédure en matière de griefs avec arbitrage ainsi que d'autres avantages généralisés par La Fédération du Vêtement dans les autres centres du vêtement de la zone III de la province de Québec.

Félicitations de nos Syndicats au Conseil de Ville de Trois-Rivières

Le Conseil Central des Syndicats Ouvriers Nationaux, à sa réunion du 7 mai, a adopté une résolution de félicitations à l'adresse du Conseil de ville pour le bon entretien de la ville.

Les Syndicats O.N.C. tiennent à mentionner que les rues de la ville des trois-Rivières sont bien entretenues. Elles l'ont été particulièrement au cours de l'hiver dernier, alors que la Corporation n'a pas craint de faire travailler le personnel de la voirie jour et nuit pour faire des Trois-Rivières la ville aux rues les plus propres de la Province.

Le Conseil de ville a endossé à plein la campagne de nettoyage et d'embellissement lancée par le Jeune Commerce. Tous les printemps, en effet, une campagne semblable s'impose dans les agglomérations urbaines. Trois-Rivières ne le cède en rien aux autres cités sur ce point.

Récemment on procédait en notre ville à la formation d'un Comité d'urbanisme. En font partie : MM. Léon Pagé, président; Ernest Denonourt, Léopold Fontaine, Raoul Provencher, J. Wickenden, Urbain Boucher. C'est

une heureuse initiative. Depuis très longtemps les Syndicats nationaux réclamaient la formation d'un tel comité; leurs vœux sont somblés. Il y a fort à faire au point de vue urbanisme en la cité de Laviolette, mais le fait de fonder un comité d'urbanisme dénote a priori la volonté de tous d'accomplir quelque chose en vue de l'ordre, de la propreté, de la beauté, de la commodité, de l'esthétique en notre ville.

Les Syndicats O. N. C. souhaitent à ce Comité comme au Conseil lui-même tout le succès possible dans le fonctionnement des vieux services et l'entreprise de nouvelles initiatives. Le temps, le dévouement et les quelques sous qui seront investis au "Ministère" de la beauté ne seront certes pas perdus. Au contraire, ils rapporteront au centre en éducation des jeunes, en santé, en bien-être, en amitiés et relations commerciales nouvelles.



Guide Syndical



Conseil Général des Syndicats Catholiques de Québec

Lauréat Morency, président
20, rue Bayard, Québec
Tél. : 2-5808

J.-Omer Pagé, secrétaire,
20, rue Ste-Agnès, Québec
Tél. : 3-3751

1231 est, rue Demontigny

Montréal

Conseil Central des Syndicats Catholiques Nationaux de Montréal

Georges-Aimé GAGNON, prés. Roméo BELLEMARE, sec.

29, rue Gordon

Tél.: 587

Conseil Central des Syndicats Catholiques et Nationaux de Sherbrooke

M. Lorenzo LEFEBVRE, prés. M. L.-P. DEMERS, sec.

Hommage du Conseil Central des Syndicats Catholiques Nationaux du diocèse d'Ottawa

I.-D. JOANISSE, prés. Rod. JOLY, sec.

Fédération Nationale Catholique des Métiers du Bâtiment

Osius FILION, prés. J.-B. DELISLE, sec.

Fraternité Nationale Catholique des Employés du Transport de Québec Inc.

Ludger FERLAND, prés. Arthur HAMEL, sec.

L'Union Catholique des Manoeuvres de Québec Inc.

Albert RAYMOND, prés. 18, rue Caron

Association de la Soie Celanese de Drummondville

Prés.: Raymond BUSSIÈRE Sec.: Roland CHAMPAGNE

Syndicat Cath. des Ouvriers en Métallurgie de la Joliette Steel Ltd.

JEAN-PAUL JOLY, sec.-arch.

Avez-vous lu...

Sécurité syndicale et convention collective

Il s'agit d'un tract que vient de publier Gérard Dion, de la Faculté des Sciences Sociales de Laval, Québec, sur l'épineuse question de la Sécurité syndicale.

Après avoir défini et traité la "Sécurité syndicale", l'auteur n'hésite pas à aborder les rudes problèmes du "closed shop", "Union shop", "maintenance of membership", "preferential shop", et "check-off".

Gérard Dion — et c'est là son grand mérite — ne fait pas qu'effleurer les questions. De façon succincte, si on veut, il envisage les problèmes sous leurs angles généraux, puis s'attaque aux détails.

Le travail de Gérard Dion, en plus d'être à point et fort documenté, a ceci de précieux qu'il est à la portée de tous, tant par son style simple que par sa clarté et sa précision.

Nous souhaitons qu'il soit lu et approfondi par tous les chefs ouvriers.

Re: Vol. IV, tract n. 2 — (Cahiers du Service extérieur d'Education sociale, Faculté des Sciences Sociales de l'Université Laval de Québec.)

Succès récents de la métallurgie

A L'Islet, le Syndicat de la Fonderie a renouvelé sa convention en obtenant une réduction des heures de travail quotidien avec au moins le même salaire hebdomadaire. L'augmentation du salaire horaire est allée jusqu'à 10% dans certains cas. Les employés ne travaillent plus que neuf heures par jour. La modification approuvée par le Conseil Régional du Travail, a pris effet le 18 mars 1946.

A Joliette, la convention de Travail du Syndicat des Ouvriers de la Métallurgie vient de se renouveler fort heureusement. Les employés bénéficient d'une augmentation à peu près générale de cinq sous l'heure et plusieurs autres clauses ont été grandement améliorées. On sait que la Joliette Steel est devenue la propriété de l'American Manganese Steel Co'y (A.M.S. Co.)

A Saint-Hyacinthe, les négociations du nouveau Syndicat sont en cours. le projet de convention collective a été remis aux employeurs de Volcano Ltée. On attend la réponse ces jours-ci.

De même à Victoriaville, chez Jutras, et à Plessisville, chez Forano, les Syndicats de la Métallurgie sont en négociation prolongée.

Dans les Syndicats de l'Aluminium, il y aura bientôt beaucoup de nouveau à raconter.

CLairval 7902

AQUILA LAPOINTE ASSURANCES

4466, rue Lafontaine
Maison neuve Montréal

Ce qu'il faut avant tout

Une augmentation du taux des salaires, au Canada, augmentera-t-elle le pouvoir d'achat? — Déclaration de M. Alfred Charpentier à cette question que lui posait récemment "Letter Review".

Le pouvoir d'achat des salariés au Canada est en quelque sorte relié à leur taux de salaire nominal, mais il dépend beaucoup plus étroitement du salaire qu'ils gagnent. Leur taux de salaire nominal est ce qu'ils reçoivent des employeurs; leur salaire réel est ce avec quoi ils peuvent acheter. La valeur d'achat du salaire réel se détermine avant tout par le coût de la vie de même que par leurs obligations familiales, leurs goûts et leurs habitudes de vie.

De plus, le pouvoir d'achat des salariés est encore essentiellement lié à la régularité de leur emploi; ce qui ne peut généralement avoir lieu que par la garantie d'un salaire annuel. Si cela pouvait s'effectuer dans toutes les industries du Canada, le taux de salaire nominal, dans beaucoup de ces dernières, pourrait demeurer

au niveau actuel et il en résulterait une augmentation du salaire réel comme aussi une amélioration du pouvoir d'achat des travailleurs.

Une augmentation du taux de salaire est-elle désirable au Canada? Il y a des industries économiquement fortes, d'autres économiquement faibles. Dans les premières, les salaires sont assez raisonnables et, dans certains cas, élevés; dans les dernières, les salaires sont généralement bas et insuffisants aux travailleurs. De trop hauts salaires dans les industries économiquement fortes causent du chômage aux ouvriers qui y travaillent par suite de l'incapacité à acheter leurs produits de la masse des salariés insuffisamment payés dans les autres industries. Sans crainte de se tromper, on peut dire que 55%

des salariés sont insuffisamment payés au Canada. C'est le pouvoir d'achat de ceux-là qu'il faudrait pouvoir d'abord augmenter en diminuant la différence disproportionnée qui existe entre leur taux de salaire et les hauts salaires. L'augmentation du pouvoir d'achat, qui en résulterait, permettrait à la masse des petits salariés d'acheter davantage de la marchandise produite par les travailleurs bien payés et assureraient à ceux-ci un emploi plus stable; leur propre salaire réel en bénéficierait d'autant. Quant à leur taux de salaire nominal, il ne nécessiterait pas d'augmentation substantielle.

Etant donné les conditions actuelles, l'augmentation générale des salaires augmenterait le pouvoir d'achat seulement si les prix des marchandises demeurent fixes. Même dans ce cas, étant donné la coutume ordinaire de l'augmentation des salaires par pourcentage uniforme, les salariés déjà bien rémunérés connaîtraient un sort bien meilleur que les salariés à bas salaires.

Ce qui est souverainement urgent pour corriger cette situation, c'est la fixation d'un salaire minimum légal dans toutes les industries du Canada.



Ottawa, le 6 mai 1946.

Aux travailleurs canadiens

Grâce au contrôle des prix, le Canada a pu maintenir au pays, durant la dernière guerre et jusqu'ici, un niveau général de prix qui a permis aux salariés de se procurer marchandises et services à des prix raisonnables. Quel contraste frappant si on examine la situation dans nombre d'autres pays où, faute d'un contrôle des prix, le pouvoir d'achat des salariés est bien moindre qu'avant la guerre, occasionnant ainsi une baisse proportionnelle du niveau de vie.

Au cours de la première guerre mondiale, nous n'avions pas le même degré de contrôle des prix, et nombreux sont ceux qui se rappelleront comment, durant l'autre guerre et pendant l'après-guerre — surtout au cours de l'après-guerre — il nous fallait payer très cher pour toute marchandise. C'est toute une révélation que de comparer les prix d'alors et ceux d'aujourd'hui pour les quelques denrées suivantes :

	Mars 1919 (Cents)	1920 (Cents)	Mars 1946 (Cents)
Beurre, la livre.....	58.0	74.8 (janv.)	44.7
Oeufs, la douzaine.....	54.6	88.8 (déc.)	43.8
Sucre, la livre.....	11.9	25.0 (août)	8.6
Pain, la livre.....	7.9	9.7 (sept.)	6.7
Lait, la pinte.....	13.7	15.6	10.5

Il ne faut pas oublier, cependant, que les prix ne peuvent être maintenus sous contrôle si les salaires ne sont pas, en même temps, stabilisés de façon efficace. C'est que les salaires constituent une bien large part du coût de fabrication des marchandises et des services que nous devons utiliser. Les salaires ne valent qu'en proportion de leur pouvoir d'achat. Autrement dit, la valeur réelle des salaires dépend de la quantité d'articles et de services qu'ils achètent. Evidemment, des salaires plus élevés n'ont aucune signification s'ils sont absorbés par des prix plus élevés. Si l'employeur ne peut augmenter les salaires à même ses profits, ces augmentations hausseront inévitablement le coût des marchandises et des services.

C'est pour cette raison que, durant la guerre qui vient de finir, le Gouvernement fédéral a adopté ce qu'il a jugé une politique juste et raisonnable de contrôle des salaires. Sous cette politique, les salaires ont été fixés, mais non pas "gelés". Les Conseils du travail en temps de guerre ont décrétois des milliers d'augmentations de salaires, si bien que malgré l'adoption d'une politique générale de stabilisation des salaires, ceux qui se paient aujourd'hui dans les principaux groupes professionnels et industriels sont les plus élevés dans l'histoire du Canada.

Sous notre politique de législation sur les salaires, un Conseil du travail en temps de guerre peut ordonner à tout employeur d'augmenter les salaires, si l'on peut démontrer qu'il accorde moins que le salaire courant pour travail analogue dans sa propre région ou dans une région comparable. Un Conseil peut aussi permettre à un employeur d'augmenter les salaires pour toute autre raison équitable, pourvu qu'il puisse continuer à vendre ses produits ou ses services sans majoration de prix.

Si les travailleurs se croient en droit de demander une augmentation de salaire, on doit prendre des mesures pour soumettre la question au Conseil du travail en temps de guerre approprié, dans lequel le travail organisé est équitablement représenté. Toute requête de cette nature est certaine d'être jugée à fond. Les grèves à l'appui de telles requêtes sont défendues, mais c'est là une mesure nécessaire pour assurer le maintien de la politique des prix et des salaires du gouvernement. En définitive, cette politique a porté des fruits et continuera à profiter au travailleur canadien en protégeant son niveau de vie et en évitant une hausse inflationnaire des prix, qui neutraliserait les avantages obtenus de la hausse du salaire réel au cours des années de guerre et depuis.

Alfred Charpentier
MINISTRE DU TRAVAIL.

Honneur et gloire à la C. T. C. C.

Nous chanterons dans quatre mois l'hymne immortel de tes 25 ans.

Le rêve de ses fondateurs s'est réalisé... et après vingt-cinq ans d'une lutte épique, le syndicalisme catholique est à tout jamais rivé au sol canadien... pour le bonheur des valeureux ouvriers engagés dans la passionnante et perpétuelle bataille avec la matière.

Premiers symptômes

DE 1885 à 1900, la propagande américaine apporte au pays l'idée du syndicalisme absolument neutre, à tendance socialiste et nettement anticléricale. Bon nombre de syndicats sont fondés dans l'industrie sous l'empire de cet esprit qui s'oppose à toute intervention de l'Eglise dans la question du travail. A la parution de "Rerum Novarum", l'attention des évêques est déjà en éveil. La neutralité prêchée dans les syndicats leur apparaît comme un grave danger. Des prêtres fondent des cercles d'étude pour réunir des ouvriers et leur expliquer l'encyclique "Rerum Novarum" sur la "Condition des Ouvriers". L'idée fait son chemin.

L'"Histoire" des Syndicats catholiques nationaux en notre province se divise en deux parties : une période de préparation et d'essais isolés qui va de 1900 à 1918 et une période de cohésion et d'action qui va de 1918 jusqu'à ce jour. Car le mouvement ouvrier catholique et national, en tant que mouvement, n'existe que depuis 1918.

Période de préparation

Fondations éparses :

C'est la période des débuts. Des tentatives isolées sont faites un peu partout dans la Province de Québec sans plan d'ensemble. Il y a des initiatives heureuses, des essais infructueux, des tâtonnements, des retards. Patrons et ouvriers catholiques ont de la répugnance à accepter l'intervention de l'Eglise dans la question ouvrière considérée par eux comme purement économique.

En 1900, à Montréal, les unions ouvrières se multipliaient de façon extraordinaire pendant qu'à côté d'elles se formait un parti ouvrier à tendances socialistes. Préoccupé des erreurs qui s'y glissaient, Mgr Bruchési inaugura la fête religieuse du travail. Cérémonie qui, tous les ans jusque vers 1920, groupait très nombreux les ouvriers catholiques dans l'église Notre-Dame pour y écouter l'enseignement de l'Eglise sur la question sociale et recevoir la bénédiction du Très Saint Sacrement.

A Québec, en 1901, le Cardinal Bégin est appelé à arbitrer une grève de cordonniers. Il obtient des manufacturiers la reconnaissance du droit à l'association pour leurs employés. Il convainc ces derniers de conformer leurs statuts et règlements aux directives de l'encyclique "Rerum Novarum" de Léon XIII, et leur fait accepter un aumônier dans la personne du Rév. P. Alexis, capucin.

Mgr E. Lapointe fonde, à Chicoutimi, en 1907, la Fédération ouvrière mutuelle du Nord avec six succursales dans la région. Fédération préparée de longue main par lui-même depuis 1903.

Réunion interdiocésaine à Montréal :

En 1907 se tient, à Montréal, une réunion interdiocésaine des ligues du Sacré-Coeur. Un rapport sur l'organisation ouvrière dans la province de Québec, signale les progrès constants du socialisme dans les rangs ouvriers. Informés des délibérations de cette réunion, les évêques de la province réunis en concile plénier en 1909 déclarent "faux et dangereux le principe de la neutralité religieuse dans les unions ouvrières".

Cercle sacerdotal d'études sociales :

Une campagne réactionnaire s'imposait. A cette fin : fondation à Montréal, la même année, de la fédération régionale des ligues du Sacré-Coeur qui, entre autres buts louables, avait celui de préparer une élite aux oeuvres sociales; fondation, par le R. Père Hudon, d'un Cercle sacerdotal d'études so-

ciales qui groupe une centaine de prêtres désireux de rendre service à la cause ouvrière.

L'Ecole Sociale Populaire: premières fondations catholiques à Montréal.

En 1911, un groupe de prêtres et de laïques fondent l'Ecole Sociale Populaire qui sera un centre d'action et de propagande sociale au moyen de conférences et de tracts mensuels sur les questions ouvrières. Désireuse, en 1913, de commencer l'organisation catholique des ouvriers, l'Ecole Sociale Populaire, pour mieux préparer le terrain, fait venir le R. P. Plantier, S. J., de l'Action populaire de Reims, qui donne une série de conférences à l'Université Laval. Peu après, M. Arthur Saint-Pierre, secrétaire de l'E. S. P., fonde le syndicat du commerce et de l'industrie, qui a trois sections : bureau, banque, magasin. Il organise, en 1914, la Fédération ouvrière catholique, dont feu Mgr Geo. Gauthier, alors auxiliaire, était l'aumônier. Deux syndicats sortent de cette "Fédération", celui des carrossiers et celui des charpentiers-menuisiers.

Interruption : la guerre

Malheureusement, la guerre vint détruire ces premières fondations, moins le Syndicat des carrossiers qui resta debout.

Interrompons ici notre récit concernant Montréal, pour voir les efforts faits ailleurs dans la province jusqu'à cette époque.

Hull.

En 1912 est fondée l'Association ouvrière de Hull. Geste spontané d'un groupe d'ouvriers, voulant d'abord ainsi satisfaire leur fierté patriotique et se donner un moyen pratique d'entente avec leurs employeurs. Pénétrée peu à peu par l'influence des Pères Oblats, l'Association ouvrière devient franchement catholique en 1915, alors que son premier aumônier fut le R. Père Laniel.

Trois-Rivières.

Mgr F.-X. Cloutier, des Trois-Rivières, (aujourd'hui décédé) organisa en un tour de main, en 1913, la Corporation ouvrière catholique de la cité trifluvienne. Dû à la grande homogénéité de la population, quelques conférences préparatoires suffirent à l'évêque pour édifier son oeuvre. Deux mois après sa fondation, la C. O. C. comptait les syndicats des menuisiers, des fondeurs, des cordonniers et des charpentiers. Mais modérée en partie sur les anciennes corporations, il fallut beaucoup la modifier plus tard.

Thetford-les-Mines :

La première union catholique fondée dans le diocèse de Québec fut l'Union des Mineurs de Thetford. Elle le fut par un représentant de l'Action Catholique de Québec, en opposition à la Western Federation of Miners qui avait commencé une campagne d'organisation parmi les ouvriers de Thetford-les-Mines. Le premier aumônier fut M. l'abbé J.-E. Proulx.

Lauzon.

A Lauzon, en 1916, des ouvriers travaillant à la construction et à la réparation des navires fondent l'Union nationale des ouvriers de la rive sud. Prouvement neutre rapidement très nombreux, vu la multitude d'ouvriers affectés à ces travaux, à la cale sèche de Lauzon, durant la guerre. Mais tôt désagrégée par des divisions intestines — un certain clan voulait s'affilier à l'Internationale — ses promoteurs, prenant conseil des dirigeants ouvriers catholiques de Québec, réorganisent leur association en octobre 1917 sous le nom d'Union nationale catholique de la rive sud. Depuis lors, jusqu'à il y a un an, M. l'abbé Alfred Côté fut leur aumônier.

Transformation des unions nationales de Québec.

L'avènement de l'unionisme catholique à Québec est l'effet d'une transformation plutôt que d'une fondation. Ce sont les unions nationales, 13 sur 22 — il y avait en outre 18 unions internationales — qui adhèrent, en février 1918, à la doctrine de l'Eglise et qui, de neutres, deviennent ouvertement et franchement catholiques. Déjà, depuis 1901, la Fraternité nationale des cordonniers-machinistes a son aumônier. Union qui n'est pas pour peu dans ce travail de transformation. Il s'opère surtout en trois ans, au moyen du "Cercle d'étude ouvrier", fondé en 1915, par M. l'abbé Maxime Fortin. Les membres du cercle, recrutés dans les différentes unions nationales, provoquent rapidement la fusion des deux conseils centraux qui se divisaient les unions nationales et entraînent peu à peu leurs camarades à l'idée de demander à l'autorité religieuse la nomination d'un chapelain pour chaque union et pour le nouveau Conseil central national des métiers du district de Québec. Agréant sa demande officielle, Son Eminence le Cardinal nommé chapelain du Conseil central, M. l'abbé Maxime Fortin, qui le sera jusqu'en 1932.

Deux conférenciers éminents.

A Montréal, en 1915, 1916 et 1917, l'Ecole Sociale Populaire mit à profit les prédicateurs de Notre-Dame, particulièrement le chanoine Desgranges, de France, qui fit des conférences retentissantes aux quatre coins de la ville. Le passage du R. P. Rutten, o. p., de Belgique, laissa aussi une impression profonde sur les masses populaires. C'est que ces deux conférenciers avaient parlé en experts des organisations sociales et ouvrières catholiques de leurs pays.

Possibilités des Syndicats Catholiques.

En avril 1918, il échoit au R. P. Papin Archambault, S. J., de reprendre l'oeuvre interrompue par la guerre. Une nouvelle réunion interdiocésaine se tient en avril 1918, à la Villa Saint-Martin, sous la présidence de Mgr Georges Gauthier. Les prêtres présents sont MM. les abbés Maxime Fortin, Québec; J. Pettigrew, Thetford-les-Mines; O. Archambault, Joliette; Anselme Bois, Sherbrooke; Edmond Lacroix, Montréal; I. Tremblay, Chicoutimi; Mgr Ross, Rimouski; M. le chanoine Massicotte, des Trois-Rivières; le R. P. Stanislas, Lévis; le R. P. Bernier, de Hull. Le groupe des ouvriers se compose ainsi : MM. D. Pilon, H. Doucet, A. Ménard, J. Montpetit, du Syndicat catholique des carrossiers de Montréal; MM. J. Authier, A. Morin, de Hull; A. Daoust, de Lachine, A. Charpentier, V.-E. Thérien, J.-A. Thérien et L. Latreille, de Montréal, plus une couple d'industriels.

Après étude, cette réunion reconnaît la possibilité de fonder partout en cette province des syndicats catholiques viables, à condition de promouvoir dans tous les centres la création de cercles d'études ouvriers, dirigés chacun par un aumônier. C'est le voeu unanime de la réunion.

Effectivement, peu après, dans la plupart des diocèses, l'Ordinaire nomme un directeur des oeuvres sociales. A Montréal, cette fonction échoit à M. l'abbé Ed. Hébert.

Une autre réunion de quelques prêtres et ouvriers eut lieu en juin, à la Villa Saint-Martin, pour définir le caractère des unions catholiques.

Le 13 juin, M. l'abbé Hébert fonde le cercle d'étude Léon XIII, dont le but est de former des chefs ouvriers capables de diriger les futurs syndicats.

Cercles d'études

Dans le dernier article, il a été question de la méthode positive, dans la formation des syndicats, par le Cercle d'études, c'est-à-dire du procédé par lequel le travail de pensée doit porter d'abord sur les points de doctrine catholique et sur les activités syndicales qui en découlent. Pour arriver plus facilement à ces résultats, l'observation des faits sociaux était, a-t-on dit, le moyen le plus efficace.

Combinaison des méthodes positive et inductive

Mais il ne s'agit pas, pour former les membres d'un cercle, de choisir, entre les deux méthodes, l'une plutôt que l'autre. Non, il s'agit plutôt de les unir toutes deux : de faire de l'observation des faits comme une sorte de point de départ pour arriver, pour ainsi dire, à meubler l'esprit avec des données doctrinales et des conclusions générales qui illumineront les intelligences, satisfèront pleinement cette soif de vérité sociale que tout travailleur porte en lui et inspireront tous les dévouements et toutes les aides.

Sur ce sujet, la combinaison des deux méthodes pour la formation des membres, l'Encyclique "Rerum Novarum" est un modèle du genre.

Léon XIII, en ouvrant sa Lettre, énonce l'existence de deux faits sociaux dans le monde du travail : la misère imméritée des travailleurs et la lutte des classes. En face de ces phénomènes qui engendrent la déchristianisation des masses et les révolutions, le Pape ne s'attarde pas à réfuter le socialisme. En réalité, l'encyclique ne consacre que quelques paragraphes à ce faux remède;

après quoi le document aborde longuement la question des vrais remèdes, — religion — législation — et association professionnelle. C'est là la méthode positive appliquée dans toute sa rigueur. Dans cette encyclique donc, la question ouvrière est posée par les faits économiques et sociaux. Très brièvement, ensuite, le Pape examine ce que les travailleurs entendent dire autour d'eux pour le rejeter parce que rendant leur situation pire; puis il expose, au long, la nature des vrais remèdes et la nécessité de les appliquer à la société si on veut éviter les pires maux.

Dans toute la littérature, si vaste sur la question ouvrière, en régime capitaliste, il n'est aucun écrit qui par le procédé d'induction — examen des faits — et la méthode positive — la doctrine sociale de l'Eglise — ait autant fait pour éclairer les esprits, pour former des volontés; ait inspiré autant de dévouement dans toutes les classes de la société et provoqué autant d'activités désintéressées dans le milieu des travailleurs.

Georges COTE, Aumônier général de la C.T.C.C.



Préparez votre propre bonheur

Rendez-vous compte des avantages que vous pouvez retirer d'un certificat dans l'Ordre des Forestiers Catholiques.

- Protection financière,
- Protection religieuse,
- Protection morale,
- Protection sociale.

Renseignez-vous en faisant venir notre brochure de 20 pages. Cela ne vous engage en rien et vous renseignera sur la manière de préparer un plan d'assurance convenable. — Ecrivez aujourd'hui même :

Les FORESTIERS CATHOLIQUES 1015, rue Saint-Denis, MONTREAL.

Veuillez m'envoyer gratis votre brochure de vingt pages "Préparez votre bonheur".

Nom
Adresse
[T1]
Occupation Âge

CONDOLEANCES

Nos plus sincères sympathies à la famille Philias Côté, à l'occasion du décès de Mme Vve Philias Côté, survenu le 21 mai, à Québec. Madame Côté était la mère de notre dévoué aumônier général, le lieutenant abbé Georges Côté. Les funérailles ont eu lieu en la paroisse Saint-Roch, à Québec, le 24 mai. Tous les membres de l'Exécutif de la C. T. C. C. y assistaient.

BE. 3984 282 ouest, rue Ontario
Hommages de
La Photogravure Nationale Limitée
MONTREAL

PARTOUT VOS "VOISINS"

La C-I-L possède 28 usines dans 19 localités du Canada, de façon à assurer un service rapide à tous ses clients, partout où ils se trouvent. La C-I-L a établi ses usines à proximité des matières premières et dans les centres de distribution des produits ouverts, offrant ainsi aux ouvriers de tout le Canada une variété d'emplois rémunérateurs.

LA CHIMIE AU SERVICE DES CANADIENS

CANADIAN INDUSTRIES LIMITED

IP-46-1AF

La solution de la question ouvrière

(Extrait de "Relations", avril 1946)

Du Bulletin social des Industriels (catholiques belges), décembre 1945, ces lignes très justes :

"Le méfait le plus criant de l'individualisme du XIX^e siècle fut, à coup sûr, l'exploitation du monde ouvrier perpétrée sous le couvert de la liberté. Ce que les papes ont dénoncé en termes très durs comme le grand scandale des temps modernes avait provoqué un tel abîme de misère que l'attention des hommes sociaux fut absorbée en ce début du XX^e siècle par la guérison de plaies aujourd'hui cicatrisées mais encore douloureuses.

"Il y a quarante ans, et encore il y a vingt ans, le problème social était tout entier d'ordre ouvrier; il s'agissait de rendre à une ample partie du peuple belge un statut matériel décent, et un statut moral lui assurant une pleine capacité au lieu de la tutelle. "Autrefois, écrivait Auguste Comte, le prolétariat ne faisait que camper dans le pays." Hier, ajouterons-nous, il fallait intégrer le monde ouvrier dans la vie nationale. Maintenant, le moment

est venu de lui assurer un rôle important dans les affaires morales, sociales, économiques et politiques.

"Plus encore qu'au bien-être, l'ouvrier d'élite de 1945 aspire à la dignité, à la considération, à une éducation supérieure qui lui permettent de goûter et de participer au progrès de nos institutions et de notre société. Ce respect de la personne ouvrière appelle encore bien des progrès; il réclame de notre après-guerre qu'il achève l'oeuvre de justice et améliore l'oeuvre de charité.

"L'oeuvre de justice requiert que chaque ouvrier, orienté vers un travail de qualité, autant que possible trouve, contre l'offrande loyale de ses bras, de son savoir et de sa bonne volonté, la sécurité d'une vie digne pour sa famille.

"L'oeuvre de justice exige la répartition des richesses du pays, de telle façon que le chômage involontaire, la maladie et la vieillesse n'accablent plus à la misère. Les lois de sécurité sociale sont à cet égard une heureuse solution de principe dont les modalités restent à dégager.

"L'oeuvre de justice impose une participation progressive des ouvriers à la propriété, à la gestion et aux profits des entreprises auxquelles ils collaborent avec stabilité.

"L'oeuvre de justice appelle l'adoption d'un statut de la jeunesse ouvrière suggéré par la J. O.C. et qui seul assurera sur la plan moral l'existence d'une forte élite consciente de ses devoirs et fière de ses responsabilités.

"Lorsque le champ de la justice aura ainsi été étendu, l'émancipation ouvrière sollicitera un aménagement nouveau du champ de la charité. Certes, il y aura moins de pauvreté par le monde, puisque les richesses seront mieux réparties, mais les plaies de la maladie, du chômage et de la vieillesse ne seront pas uniquement guéries par l'argent. On devra retrouver la charité au sein des organismes d'assistance et de prévoyance qui, s'ils sont régis par des lois, devront rester l'oeuvre libre d'hommes et de femmes à l'esprit social, décidés à ne toucher ces plaies qu'avec beaucoup de tendresse.

"La charité continuera de s'incarner en une multitude d'institutions, d'établissements hospitaliers qui sont une des gloires de la chrétienne Belgique; la charité sera toujours le sourire et le réconfort au chevet du malade, l'aide discrète au foyer où manque une mère, la démarche faite pour un vieillard, le réconfort de ceux qui pleurent. La charité ne perdra jamais ses droits, mais elle saura s'imposer les coordinations et les perfectionnements nécessaires pour faire bénéficier les secourus de toutes les ressources des progrès techniques et scientifique. Elle se souviendra surtout de ce que le monde ouvrier est aujourd'hui arrivé à sa majorité, et qu'on ne traite par un adulte comme un enfant. Elle révisera ce qui, dans ses démarches, pourrait devenir blessant ou humiliant, pour des susceptibilités plus aigüées; elle fera largement appel aux élites ouvrières pour les associer intimement à toutes les oeuvres qui s'adressent aux déshérités. Pour être totalement salvatrice et régénératrice, la charité saura que ses meilleurs ambassadeurs auprès des ouvriers seront des hommes, des femmes, des jeunes filles et des jeunes gens du monde ouvrier."

Nouvelle initiative à Chicoutimi

Commission d'apprentissage des métiers du bâtiment et de génie par le Comité paritaire de la Construction de Chicoutimi

Fondée vers le milieu de mars dernier, la Commission est dirigée par M. Philippe Bolduc, un charpentier-menuisier de 25 ans d'expérience.

Gratuits, les cours sont de 6 mois, à 8 heures par jour, et se donnent pour les peintres, les menuisiers, les briqueteurs, les charpentiers et les plâtriers. Les apprentis sont placés, après 6 mois, à \$0.60 de l'heure et continuent leurs cours, le soir, 3 heures par semaine.

Les vétérans et les civils âgés de 16 à 25 ans, peuvent bénéficier de ces cours.

Voilà ce qui est aller re l'avant. Félicitations aux instigateurs de ces cours. Meilleurs voeux de succès aux élèves. Formulons aussi le voeu que les jeunes fréquentent nombreux l'école. Car "il trouvera toujours moyen d'assurer son gagne-pain et de faire quelques économies" l'ouvrier sage et habile dans son métier.

Echec de la conférence fédérale provinciale

Les provinces ont refusé les propositions fédérales... et la conférence fédérale a échoué. Au moment où plus que jamais il fallait s'opposer aux mesures trop centralisatrices d'Ottawa, le Premier Ministre de la Province de Québec a tenu le choc; son attitude a rencontré l'approbation générale.

Visite de M. Charpentier aux Trois-Rivières

Le Conseil Central des Trois-Rivières a eu la visite du président général de la C.T.C.C. à son assemblée du 21 mai. M. Alfred Charpentier a sincèrement félicité le Conseil Central des Trois-Rivières de sa généreuse collaboration avec le bureau Confédéral, pour avoir facilité la fondation d'un Conseil Central dans la ville de Shawinigan Falls, réduisant d'autant l'étendue de sa juridiction territoriale antérieure.

Le président de la C.T.C.C. a souligné l'évolution qui s'est accomplie dans la structure de la C.T.C.C. depuis vingt-cinq ans et de même les tendances qui s'y manifestent depuis un certain nombre d'années au point de vue du recrutement, des affiliations et des problèmes sociaux de l'heure. a fait un généreux appel en faveur du président de la C.T.C.C. pour des abonnements en bloc, de la part des syndicats, au journal de la C.T.C.C., "Le Travail"; appel qui a été entendu immédiatement.

Que reste-t-il à faire maintenant au Gouvernement fédéral? Va-t-il user de son droit strict de percevoir ou d'augmenter les impôts directs pour rencontrer les obligations de son programme de reconstruction? Va-t-il simplement remettre aux provinces la perception des impôts qu'elles lui ont confiés pendant la guerre et les laisser se tirer d'affaire dans la solution des problèmes de reconversion et de reconstruction?

Le dilemme est angoissant pour le Premier Ministre du Canada; il ne l'est pas moins pour tout le peuple.

REPONSE DE M. ALFRED CHARPENTIER à une demande du "Monetary Time"

M. S. C. Wilson, Editeur, "The Monetary Times", 341, rue Church, Toronto, Ontario.

Cher monsieur,

C'est avec un vif plaisir que je réponds à votre lettre du 15 mars, dans laquelle vous demandiez l'opinion de la C.T.C.C. sur la question suivante : Devrait-on abolir maintenant les contrôles des prix et des salaires?

En principe, nous soutenons que les contrôles des prix et des salaires vont de pair. Les travailleurs savent, par expérience, que les prix sont ordinairement les premiers à monter. En pareil cas, évidemment, une augmentation de salaires s'impose aussitôt.

L'expérience nous apprend également qu'en temps de dépression, ce sont les salaires qui baissent les premiers. Durant la guerre, nous avons encore constaté que l'inflation a été largement enrayée, grâce au contrôle simultané des prix et des salaires. Mais maintenant que la guerre est terminée, que faire pour prévenir la déflation—disent-ils—déflation anormale?

D'abord, il ne peut pas y avoir de déflation dans les salaires avant que le coût de la vie ne tombe lui-même. Il se trouve des gens pour dire que, durant la guerre, les salaires ont plus augmenté que les prix, si l'on tient compte de toutes les industries. C'est peut-être vrai, mais pas tant que ça. Si nous considérons que beaucoup de produits d'usage domestique courant ont perdu en qualité et quelquefois en quantité, sans aucun changement dans les prix de vente, ce qui réduisait en proportion le pouvoir d'achat en regard des salaires quelque peu augmentés.

Cette situation est encore la même. Nous osons dire qu'il faudra commencer à faire un contrôle systématique en commençant par les industries où, pendant la guerre, il était permis d'élever les prix de vente. Nous croyons que le Gouvernement a agi avec sagesse en commençant par lever le contrôle des prix sur les objets de luxe. Qu'on n'oublie pas que le pouvoir d'achat de la population doit à tout le moins être maintenu à son présent niveau jusqu'à ce qu'il y ait une baisse substantielle dans le coût de la vie pour activer la demande du marché et stimuler par là l'embauchage général.

Les produits de tous genres envoyés en grande quantité par le Canada à l'Europe engendrent un rationnement très rigoureux au pays et, aussi longtemps que durera ce rationnement, les prix, à bien des égards, ne peuvent pas être baissés.

ALFRED CHARPENTIER, Président Général, La Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada, Inc.

Depuis près d'un demi-siècle...

toujours le même but, réduire le taux de la mortalité infantile à Montréal.

FRONTENAC 3121

J. Joubert
LIMITÉE

Travail Soigné

Dans les produits fabriqués par la Dominion Textile pour fins de guerre et ceux faits pour la paix on trouve le même travail soigné, depuis si longtemps en demande par les judicieux acheteurs canadiens.

Que ce soit tissus résistants pour avions de combats de notre aviation, ou draps et taies d'oreillers blancs et doux pour usage domestique, la qualité, née de nombreuses années d'expérience dans la fabrication et garantie par le travail habile de nos employés de filatures, est là.

DOMINION TEXTILE COMPANY LIMITED

FABRICANTS DE

Draps et Taies d'oreillers
"Colonial"

Magog Fastest Fabrics

POUR VOUS, MESDAMES

EN TÊTE À TÊTE

AVEC

Mesdemoiselles J. Lauzon et T. Tétreault
Hommage à tous les membres de l'Industrie du Gant

N'ayant pu interviewer les gantières lors de leur réunion mensuelle de l'Exécutif à Montréal, alors que les officiers et officières de la Fédération des Gantières se rencontraient pour discuter et travailler ensemble au bien-être des ouvriers et ouvrières de leur industrie, je me rendis à la demeure d'une officière, Mlle Tétreault. Elle m'y attendait avec son amie, Mlle Lauzon, secrétaire archiviste du Syndicat de Montréal.

Vraiment, je ne sais à qui elle s'attendaient à faire face en ouvrant leur porte par un matin de pluie, mais parce qu'elles étaient qualifiées du grave nom d'officières, je fus toute surprise de rencontrer deux jeunes modernes aux gestes impulsifs qui jasaient avec animation et débordaient de franc enthousiasme pour leur travail et pour leur Fédération.

— Nous sommes organisées depuis sept ans en Fédération Nationale des Gantières, commencèrent-elles.

— Cela comprend-il les industries de la ville de Montréal seulement?...

— Oh! non. Les autres centres comme Trois-Rivières, Ste-Anne de la Pérade, Loretteville, Marieville, Saint-Tite et d'autres ont des fabriques de gants qui font partie de notre fédération.

— Combien de compagnies cela fait-il en tout?

— Oh! environ... Monsieur Saint-Pierre en avait nommé 42 pour la province de Québec, lors d'une conférence à la radio, il y a quelques années. Actuellement, c'est assez difficile à dire. Voici pourquoi. Monsieur St-Pierre est l'agent d'affaires du Syndicat des Gantières de Montréal. Chaque semaine, il "collecte" les cotisations des membres. Ces temps-ci, il est à organiser le "Check off". Comme certaines petites compagnies lui refusent leur participation, et que certains membres un peu négligents ne conservent pas le montant de leur cotisation d'une semaine à l'autre, quand M. St-Pierre ne peut passer pour la collecte, c'est assez difficile de donner un chiffre juste, même pour Montréal et les environs.

— Oui... Mais qu'est-ce que le "Check off"?

— C'est une clause par laquelle l'employeur s'engage à déduire les cotisations syndicales du salaire des employés et à les remettre au trésorier du syndicat.

— Ah! je comprends un peu pourquoi certaines petites compagnies refusent...

— Bien oui... Puis il y en a qui ont peur de notre syndicat. Mais ça va venir! Nos officiers travaillent bien.

— Quel est le montant de votre cotisation?

— Quinze sous par semaine pour les femmes, et vingt-cinq sous pour les hommes. Une fois membres, nous avons droit au bénéfice de la maladie, qui est de \$3.00 par semaine pour les femmes et de \$5.00 pour les hommes.

— La Fédération a-t-elle apporté d'autres améliorations à votre travail?

— Oh! oui, plusieurs... Nous avons la semaine de 48 heures : le vendredi, nous finissons à 5 heures p.m., au lieu de 6 heures; nous trouvons ça bon!! Le samedi, nous finissons à midi. Bien plus, la Fédération nous a obtenu une semaine de vacances payée! A la compagnie Acme, on a établi une semaine générale de vacances. C'est la première semaine de juillet. Imaginez-vous, il n'a jamais plu depuis que nous avons cette semaine-là. Toujours du beau temps!...

— Hum... avis à ceux d'entre nous qui ont le loisir de choisir leur date de vacances... Les autres compagnies ont-elles la même semaine?

— Elles ont leur semaine générale de vacances. Peut-être à date différente... Nous sommes bien à Acme. Nous avons un relais d'un quart d'heure le matin et l'après-midi depuis que M. Lavoie, un gérant, a visité d'autres manufactures. Il en est revenu en disant que nous ne serions pas plus arriérés que les autres! Ha! ha!

— Jasez-vous en travaillant?

— Un peu. Mais comme nous sommes payées à la pièce, notre travail nous donne de l'ambition. Nous n'allons pas aux excès d'inaction, même pour les relais. Nous nous disons: "Tout à l'heure je vais arrêter, alors je ne perdrai pas de temps maintenant..."

— A la Saint-Laurent, les gérants achètent des paniers de pommes et en distribuent aux employés. Ça dure deux ou trois jours, et nous en mangeons deux fois par jour des fois. Je vous dis que lorsque ce temps-là approche, nous sommes joyeuses! Nous nous disons: "Tiens, on est à la veille de croquer des pommes!"

— C'est bon pour la santé. Vos gérants sont prévoyants!

— Ah! je vous le dis franchement, on est bien à Acme. Tout le monde s'accorde bien. Nos gérants, tous canadiens-français, sentent bien avec le syndicat. Ils ont même eu la bonne idée de faire comme nous!

tinental, Consumers, Montreal Gloves, Galibert, Ouellette (Acme) et Acme, notre compagnie, etc... Ce furent deux frères Ouellette qui fondèrent les compagnies Acme et Ouellette-Acme. Ça prit beaucoup d'années pour organiser les gantières; au commencement, elles étaient trois membres seulement. Les tailleurs de gants fins ont été les premiers à prendre l'initiative; en 1932, une vingtaine d'entre eux fondèrent un syndicat avec l'aide du Secrétariat des Syndicats Catholiques de Montréal. En 1935, les tailleurs de gants de travail se joignirent à eux, puis en 1940 les opératrices du gant de travail bénéficièrent à leur tour d'une convention collective provinciale.

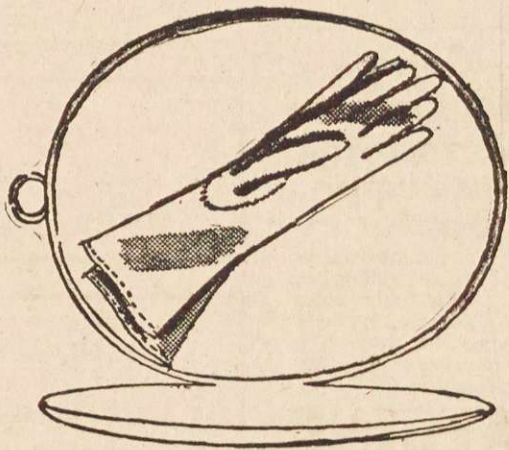
— Vraiment, c'est intéressant à apprendre... Tout ce travail persévérant et progressif!...

— Oh! oui. Maintenant, seules les petites fabriques tirent de la patte. Puis il y a encore les gantières qui travaillent dans les maisons privées...

Encouragée par la spontanéité des jeunes officières gantières et animée moi-même par une conversation déjà longue de trois quarts d'heure, je continuai :

— Est-ce long à faire, les gants?

— Assez long. Nous autres, à Acme, nous ne confectionnons que les gros gants (ou gants de travail) et les mitaines. Mme Pitt,



— Comment ça?

— Avec les gérants d'autres compagnies, ils ont fondé une association patronale en 1942. Comme ça, tout marche! On se rencontre, on s'explique des choses entre délégués des diverses associations, et on se comprend de mieux en mieux.

— Comment avez-vous pris ça, vous-autres, au commencement, l'idée des syndicats catholiques?

— Oh! pas trop mal... L'union a commencé un jour... C'était une de mes amies qui s'occupait de recruter des membres. Avec elle, je suis allée à quelques réunions... Je suis devenue membre. Entre amies, on s'influence, et puis l'intérêt personnel nous mène toujours un peu aussi...

— C'est vrai. Votre nombre va grossissant aujourd'hui.

— Toutes les compagnies importantes font partie de la fédération des gantières: Perrin, Con-

à Galibert, s'occupe des gants fins : les gants de fantaisie pour hommes, les gants de dames, les gants doublés de fourrure, et beaucoup d'autres. Mais nous appartenons à la même fédération; gros gants et gants fins, on n'a pu les séparer! A Acme, nous sommes 28 opératrices qui cousons sur des moulins "Singer". Nous ne taillons pas les morceaux; les hommes seulement sont employés à ça. Il leur faut manier les masses pour couper le cuir. C'est dur! Les gens ne s'imaginent pas tout le travail de détail qu'il y a dans la confection des gants. Les paumes, le dos, le pouce, les doigts, les renforts, les fourchettes entre les doigts, les goussets... tout cela exige un travail minutieux. Franchement, si on savait, on prendrait plus de précautions des gants et mitaines que l'on porte au travail ou en promenade.

"Elles viennent de notre jardin"

Nouvelle — par Marie de Salle

— Nous allons planter du riz, comme les Chinois, de chanter un petit gars de cinq ans qui se dirigeait, la main bien serrée dans celle de son père, un reporter du "Star" de Montréal, vers une rue de lots vacants.

Il pleuvait depuis des semaines et la journée actuelle, gris-tiède et maussade avec son ciel bas, justifiait bien la remarque du gamin. Qu'importe, ils se rendaient au jardin. Leur jardin! Un rectangle de terre boueuse à demi noyé dans l'eau malgré les sillons qui le traversaient et le bordaient pour en drainer l'eau du printemps.

— Tu n'aimerais pas mieux avoir des belles carottes jaunes, longues comme ça... dans le jardin, Richard?

soeurs viendront au jardin de temps en temps, par les claires soirées d'été, après l'ouvrage. Elles arracheront les mauvaises herbes, redresseront les plants fragiles, éclairciront les radis, les carottes, les fèves... Puis elles cueilleront les beaux légumes.

Des légumes comme Ja, frais cueillis, ça n'a pas de prix! Toute la famille en jouira. La famille entière n'y a-t-elle pas travaillé, chacun à sa façon?

Le père n'a pas besoin de dire, moqueur comme cet autre voisin de leur rue, ancien fils de fermier :

— Mes filles? Elles sont trop demoiselles pour travailler dans mon jardin! Il est juste à côté de la maison, bien oui. Mais pas de danger qu'elles y mettent les



Il fait la joie de ses parents

— Oh! oui. Mais papa dit que du riz, ça pousserait peut-être mieux...

Et tandis que son père déposait bêche et pelle, s'appêtant à travailler de nouveau la terre qui lui rendrait cent pour un, l'enfant observait ses gestes, barbotant à côté de lui avec ses "belles bottes", et gazouillant les noms des petites graines merveilleuses que son père lui avait montrées cachées dans deux vieilles boîtes à cigares, à la maison. Son père les avait sorties paquet par paquet pour lui en expliquer le contenu mystérieux.

Plus tard, quand le travail et les sueurs de l'homme de ville auront vaincu la terre, les grandes

pieds!... Elles viennent y cueillir les fleurs par exemple... Ha! ha!

Quand elle aura la visite d'une amie ou d'une parente, la mère, avant le départ de celle-ci, attachera soigneusement un paquet bossu qu'elle remettra toute fière dans les mains de l'autre :

— Prenez-le! Vous aimez ça chez vous, les fèves, la laitue, les tomates... Oui?... Goûtez-"y" à celles-là!... Elles viennent de notre jardin"

La voisine songera, comme beaucoup d'entre nous le faisons quand nous sommes devant les faits : "Ils ont un jardin, eux... Pourquoi pas nous?"...

Bien oui, pourquoi pas nous?

Marie DE SALLE

— C'est matière d'éducation. Nous avons tous du progrès à faire, et cela dans plusieurs domaines. Ça doit être intéressant de visiter vos fabriques!...

— Certainement! Savez-vous, nous, nous aimerions visiter d'autres industries qui font partie de la C.T.C.C., les imprimeries par exemple! Savoir comment tout ça fonctionne!...

— Voilà une bonne idée. D'autres se joindraient certainement à vous. Eh bien, nous allons nous quitter maintenant. En nous serrant la main... sans gant!... C'est une heureuse coïncidence que, pour le mois de juin, les circonstances m'aient fait rencontrer deux compagnes des gantières du Québec qui s'occupent de vêtir les mains de milliers de Canadiens et de Canadiennes. Mains

travillantes, mains savantes, mains d'artistes, mains mternelles, mains accueillantes toutes. Bon succès dans votre travail!

Selon un rapport verbal du président de la Fédération des Gantières du Québec, M. George St-Pierre, nous comptons aujourd'hui dans notre province 45 fabriques de gants qui emploient environ 2,300 personnes, dont 400 hommes et 1,900 femmes. Soixante pour cent de la production du Québec est vendue dans les autres provinces. Cette industrie québécoise rapporte annuellement à nos ouvriers et à nos ouvrières la somme de un million quatre cent mille dollars (\$1,400,000.00)

Marie DE SALLE

TO OUR ENGLISH FRIENDS

Whats wanted most of all

Will a general increase in wage rate in Canada increase purchasing power? — Statement made by Mr. Alfred Charpentier, to the "Letter Review" publication.

The purchasing power of wage earners in Canada is somewhat related with their nominal wage-rates but it is more closely dependent on the real wages that they earn. Their nominal wage-rates are what they receive from the employers; their real wages are what they can buy with the former. The purchasing value of their real wages is most of all determined by the cost of living, then by their family obligations and habits and tastes.

Moreover, the purchasing power of wage earners is also essentially linked with their regularity of employment. That could generally be secured only through a guaranteed annual wage. If it could be done throughout all industries in Canada, in many of them the nominal wage-rates could remain at their present level, and the effects would be an increase in the real wage, enhancing as a last result the purchasing power of the workers.

Is a general increase in wage-rates desirable in Canada? There are industries economically strong, others economically weak. In the former, wages are pretty fair or even high in some cases; in the latter, wages are generally low and workers are underpaid. Too high wages in the economically strong industries would involve

unemployment for their workers owing to the incapacity to buy their products for the mass of underpaid workers in the other industries. Unmistakeably fifty per cent of wage earners are underpaid in Canada. They are the ones whose purchasing power must first of all be increased by reducing the too large differentials between their wage-rates and those in the high brackets. The increased purchasing power resulting therefrom would enable the underpaid to buy more of the goods produced by the well paid workers and insure these steadier employment. Their real wages would somewhat benefit thereby; as to their nominal wage-rates, this would not have to be increased substantially.

Conditions being what they are, a general wage increase would increase purchasing power only if prices of goods remain unchanged; even at that, under the common practice of uniform percentage of wage-rates increase, the fairly well paid wage earners would be far better off than the low wage paid ones.

What is first of all needed in Canada to correct this situation is a flat minimum legal wage-rate for all industries throughout Canada.

Exchange between Canada and U.S.A.

Arrangements have just been completed, again this year, between Canada and the United States for the exchange of harvesting labour and equipment between the two countries — it was announced by Hon. Humphrey Mitchell, Minister of Labour, today, in Ottawa.

This arrangement, similar to arrangements in effect in recent years, covers chiefly the movement of harvesting equipment, usually combine reapers, between the Canadian Prairies and adjacent states of the United States. In so far as labour is concerned the arrangements affects not only the harvest workers moving into the Prairie Province or out of those provinces, but to certain other movements as well — notably tobacco curers for Southern Ontario from the Southern States, and potato pickers who move out of Quebec into the State of Maine.

At this early date, with the crop conditions of both countries still unknown, the Labour Minister said, it is difficult to estimate the number of combines that will be taking part in this international exchange of labour and equipment, but the arrangements will enable operators, with their machines and members of their crews, to cross the border with a minimum of delay during the harvesting season.

This year, Canadian operators with their harvesting crews and equipment may enter the United States as early as May 15. The latest date for their return has been set at September 1st. Later in the summer, when Canadian harvesting commences, United States crews and equipment will be entering Canada and will be permitted to remain until December 31st.

The Worker and his Union

Extract from : "Bulletin des Relations Industrielles de Laval"

Much is said about the rights and responsibilities of syndicalism, but workers are generally less mindful of their rights and responsibilities with regard to their union. Still, the strength and direction of syndical action are subordinate to the immediate relations between the workers and their union. This is a question of great importance because it involves true syndical liberty and the quotient of co-operation of organized labour with the employer and society in general.

As a rule, a worker is fairly aware of his rights with regard to his union. First and foremost, he expects the union to better his conditions of work and, indirectly, the standard of living of his dependents; but much too often, his syndical preoccupations do not go beyond this stage. Such a thing is the more to be regretted since workers have other rights which are just as important as the one of which we have just spoken. Among other things, let us mention the worker's right to supervise the internal administration of his union, his right to influence the trend of his union's activities according to his conception of what is fair and necessary for social progress, and finally, his right to become an officer of his union when he is in a position to serve his fellow-workers usefully. In short, a wor-

ker has the right to require that his union be a truly democratic institution and not merely an instrument in the hands of a small group.

As to a worker's obligations towards his union, such obligations are just as essential to the progress of syndicalism as the entire labour legislation enacted by the State during the course of these last years. Too many workers think that the fact of handing in their monthly contribution frees them from their syndical obligations. Such a misconception on the part of the workers is highly detrimental to all labour associations. Assiduously attending the regular meetings of their union is the formal duty of all workers who intend to acquire a syndical mentality. It is to be noted that workers are much more eager to attend union meetings immediately preceding wage demands than any regular meeting to which they are convened to discuss propositions likely to increase their efficiency at the plant or yield a positive contribution to their employer.

Therefore, we invite all workers to honestly consider the questions we have just brought up. Syndicalism must not only make workers free, it must also be conducive to their betterment at home and at the plant.

Principles of Economic Democracy

(Extract from "Wage Earner", May Edition)

1. Our economic system will not run itself, and competition alone is not an adequate automatic governor. Production and distribution must be planned and organized for the primary purpose of the common welfare.
2. This planning and organizing is not a proper function of the government. Centralizing economic controls in the hands of the government tends to destroy freedom. New agencies to govern industry must be found.
3. These new agencies can be found by re-creating the basic natural partnership of capital and labor (workers and owners).
4. The labor partner to the economic process has been ejected from the partnership and denied a voice in the major economic decisions. The true aim of organized labor should be to recover its position as an equal partner with capital.
5. The first step in this direction is to establish in each major industry a joint "Industry Council" composed of representatives of organized workers and organized owners in that industry together with a government or other public representative. This Industrial Council should undertake the the planning and organizing of its industry for the common welfare.
6. The precise character and functions of each Industry Council must be determined by the people who are members of that industry.
7. The industries thus organized should choose a National Economic Council, likewise representing capital, labor and government. This National Council should undertake the planning and organizing for the entire national economy.

I. NANTEL

Bois de Sciage

MASONITE — TEN TEST — BEAVER BOARD

Coin Papineau et De Montigny Tél. CH. 1300 Montréal

206, RUE DU PONT

Tél.: 4-4641

LA CIE DROLET
F. X. DROLET
QUEBEC
FABRICANTS D'ASCENSEURS

Toute réparation mécanique

Spécialités: Bornes-fontaines. Soudure électrique et autogène.

Contre
Maux de Tête
Névralgies
La Grippe
Douleurs



Achetez une boîte de Capsules Antalgine. Elles sont très faciles à prendre, préviennent les rhumes et soulagent vite les douleurs.

ANTALGINE
EN VENTE PARTOUT 25¢

Encourageons de préférence ceux qui affichent cette carte.



parce qu'ils font leur part.

Compagnie Acton Shoe Ltée

Alfred LAMBERT Inc., distributeur
CHAUSSURES DE TOUS GENRES

26, rue Notre-Dame ouest

Montréal

DANIEL JOHNSON

AVOCAT et PROCUREUR

ROBINSON, JOHNSON & WILSON

Edifice Aldred — chambre 2202

507, Place d'Armes, Montréal

Tél. PL. 9571

Tél.: FR. 0117

HOTEL LAFAYETTE

A.-H. PATENAUDE, prop.

Bières, vins et spiritueux servis tous les jours

AMHERST et DEMONTIGNY (à proximité de l'édifice des Syndicats)

"LA DOCTRINE SOCIALE POUR TOUS"

Vous connaissez nos cours par correspondance...

Magnifique occasion de vous instruire sur :

Les questions ouvrières

Le Syndicalisme :

1. Ses adversaires — sa nécessité.
2. Ses bienfaits (historique) sa légitimité.
3. Définition — sa nature et ses buts.
4. Ses principes et son esprit.
5. Son organisation.
6. Son organisation (suite).
9. Son influence.
10. Les cercles d'étude.
11. Le syndicalisme au Canada — les syndicats catholiques nationaux.
12. Conclusions.

Chaque cours comprend douze leçons. Chaque leçon comporte un questionnaire qui doit être rempli, puis retourné au Centre Social pour y être corrigé. Les leçons sont envoyées sur réception des devoirs. Un examen final termine chaque cours. Les résultats, s'ils sont satisfaisants, sont couronnés par un certificat.

Les frais pour chaque cours sont de \$5.00, payables si l'on veut en deux versements de \$2.50.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

LE CENTRE SOCIAL

UNIVERSITE D'OTTAWA

OTTAWA, ONT.

Nouvelles de Montréal

NOUVEL ORGANISATEUR

M. René Rocque est le nouvel organisateur que le Conseil d'Administration du Conseil Central vient d'engager. M. Rocque est un ancien combattant. Enrôlé dans l'Armée Canadienne comme simple soldat en septembre 1939, il obtenait sa commission d'officier en 1941. Après un séjour d'au delà de deux ans outre-mer, M. Rocque est revenu au pays comme capitaine. Il se réadapte maintenant à la vie civile dans le domaine de l'organisation syndicale.

SYNDICAT DES JOURNALIERS

Ce Syndicat est en voie de réorganisation depuis quelques semaines. Un bon nombre de journalistes de Montréal ont répondu à l'appel qui leur a été lancé et ont assisté à une assemblée préliminaire. Le Syndicat est maintenant en marche. M. Paul Groulx, assistant organisateur des Charpentiers-Menusiers s'occupe particulièrement des Journaliers.

SYNDICAT DES GANTIERS

M. Georges St-Pierre, organisateur du Syndicat des Gantiers, nous apprend que le Syndicat reçoit chaque jour de nouvelles adhésions. On nous annonce encore que des Comités Mixtes de Production seront bientôt établis dans trois importantes manufactures de gants de la métropole.

NOUVEAU SYNDICAT A LAPRAIRIE

M. J.-Antoine Chagnon, organisateur du Conseil Central, nous annonce qu'un nouveau syndicat vient d'être organisé à la Laprairie Brick. Le Syndicat a supplanté l'Union Internationale dans cette industrie; car nous dit M. Chagnon, "l'Union Internationale ne répondait plus aux besoins des ouvriers qui travaillent dans les brigades". A date, le Syndicat compte dans ses rangs la plupart des officiers supérieurs de l'Union Internationale. Les effectifs du Syndicat, à l'heure actuelle, sont pas moins de 70% des ouvriers de la Laprairie Brick.

AUTO-VOITURE

De source bien informée, on nous annonce qu'une grande campagne de recrutement est déjà en marche parmi les employés de l'Industrie de l'Automobile. Quelques organisateurs ont commencé le travail et l'on s'attend à des développements intéressants dans ce domaine prochainement.

ASBESTONOS DE SAINT-LAMBERT

Le Syndicat de l'Asbestonos de Saint-Lambert vient de gagner son point devant le bureau de conciliation, nous déclare M. J.-A. Chagnon. Il s'agissait d'un point relativement à l'exécution de la convention collective de

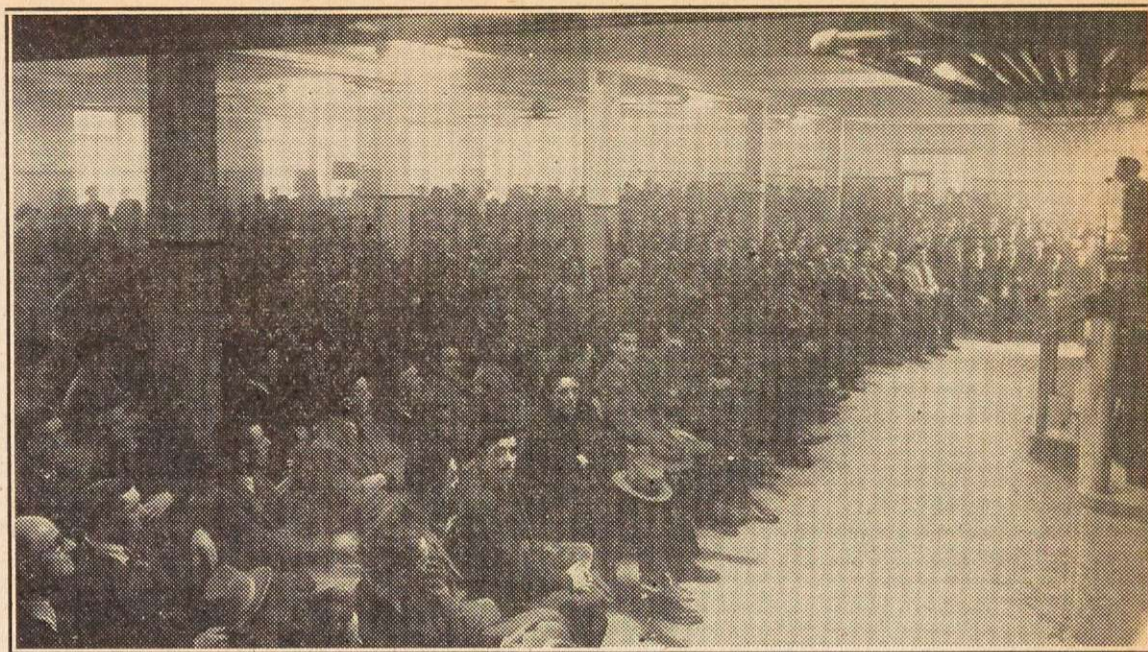


Photo prise dimanche, le 12 mai, à Thetford-Mines, à l'occasion d'une assemblée du Syndicat National de l'Asbestos Corporation. Cette assemblée a été précédée d'une longue parade qui a défilé de Black Lake à Thetford. Les mineurs réclament la même augmentation que celle qui fut accordée par le Conseil National aux ouvriers d'Asbestos.

travail. L'employeur voulait faire changer les taux actuels à la pièce et mettre à la place des taux à l'heure. Le bureau de conciliation a décidé de maintenir les taux actuels à la pièce. Il a été également décidé de s'en tenir au contrat en ce qui regarde les changements de département.

SYNDICAT DES BRIQUETEURS

L'Association des Briqueteurs et Maçons de Montréal élitait dernièrement ses officiers. En voici le résultat : M. A. Pomerleau, président; A. Charpentier, premier vice-prés.; D. Demers, second vice-prés.; A. Legault, secrétaire-archiviste; A. Lachance, secrétaire-financier; E. Berthiaume, sec.-financier; L. Gauthier, sentinelle, H. Laverdure, organisateur.

Les membres du Comité de ré-

gie sont : MM. F.-X. Robillard, L. Mollini et O. Douville.

SYNDICAT DES PEINTRES

Récemment ont eu lieu les élections de cet important syndicat. M. René Lapointe reste président; MM. Jos. Boucher et S. Ferorn sont respectivement premier et second vice-présidents; M. Bélanger est secrétaire-archiviste, M. René Ferland, secrétaire-financier, Alfred Roy, secrétaire-trésorier.

Le Syndicat des Peintres a progressé considérablement depuis une année. Quelques milliers de membres sont inscrits et un bon nombre de contracteurs accordent la retenue syndicale. D'importants contrats seront bientôt accordés qui employeront des centaines de peintres. Le Syndicat a, depuis un an, une assurance-décès.

M. Joseph Arcand est l'organisateur de ce Syndicat

SYNDICAT DES BOULANGERS

L'organisateur du Conseil Central, M. Chagnon, a été chargé de voir à la réorganisation du Syndicat des Boulangers de Montréal. Au début de mai, une importante campagne de recrutement a été mise en marche afin de grouper le plus grand nombre possible de boulangers-pâtisseries, distributeurs de pain. Plusieurs assemblées ont déjà eu lieu et de nombreux employés de l'Industrie de la Boulangerie ont joint les rangs du syndicat. M. Chagnon nous fait savoir que le Syndicat étudiera bientôt les clauses de la convention collective en vue d'améliorer les conditions de travail des employés.

L'ambition déréglée

Les ambitieux qui ne savent pas mettre de bornes à leurs convoitises sont des êtres dangereux pour la société.

L'ambition est une chose bonne en soi. Celui qui n'ambitionne rien a vite pris l'aspect d'une eau stagnante qui finit par se corrompre avec le temps.

Cependant, l'ambition, toute louable qu'elle soit, ne doit jamais dégénérer en violence et venir de ce fait en conflit avec la justice et la charité.

Nombreux sont ceux qui se lancent dans des entreprises avec l'idée exclusive du succès coûte que coûte... Pour eux, une seule chose compte : la réussite de leur projet... périsse tout le reste pourvu que leur cause triomphe. Et pour y parvenir, on n'hésite pas, au besoin, à renverser, briser, bouleverser tout ce qui peut être considéré à leurs yeux comme des obstacles au succès de leur plan. Les ruses, les intrigues, les fourberies, le vol, la calomnie, les trahisons seront autant de moyens auxquels on aura recours, s'il le faut, pour atteindre le succès désiré. Ne voit-on pas des gens qui ne se font aucun scrupule de manœuvrer sournoisement dans l'ombre en vue de faire perdre des positions occupées par des serviteurs honnêtes et compétents afin de se caser eux-mêmes, ou pour placer des amis; on serait peut-être surpris du nombre d'ambitieux qui ont réussi à se loger dans des situations enviables, en usant d'intrigues, d'injustices, et en ruinant la réputation de leurs semblables.

Ne va-t-on pas parfois jusqu'à faire ralentir et même paralyser la marche de certaines organisations économiques et sociales et cela par pure ambition, pour satisfaire des intérêts personnels? On veut à tout prix se faire quelques pécules, ou atteindre un poste de commande, une fonction honorable au sein de ces organismes. Souvent, sans avoir

les qualités requises, compromettant parfois le progrès de la cause commune, ne voit-on pas encore des employeurs voraces, qui, pour faire prospérer leurs entreprises, leurs industries, leurs commerces et accroître de plus en plus leurs fortunes scandaleuses, paient à leurs employés des salaires de famine, des salaires qui crient vengeance, en leur disant avec arrogance : "Si vous n'êtes pas satisfaits, prenez la porte... d'autres attendent pour prendre vos places."

Rien d'étonnant de voir des chefs d'industries, des employeurs de diverses entreprises entretenir des luttes parfois ouvertes contre les organisations ouvrières, les Syndicats Catholiques et tous ceux qui réclament au nom de la justice des salaires capables de soutenir convenablement le coût de la vie et satisfaire aux exigences de la famille.

Les ambitieux qui ne savent pas mettre de bornes à leurs convoitises sont des êtres dangereux pour la société. Le mieux que l'on puisse faire, c'est de les tenir en échec autant que possible par une lutte ouverte sans trêve ni merci... assurés comme nous devons l'être que l'ambition tourne toujours contre celui qui en abuse. Des faits multiples attestent cette vérité, depuis le petit ambitieux mesquin, le petit exploitateur égoïste, jusqu'aux grands conquérants Napoléon, Hitler, Mussolini et bien d'autres.

Les Corporations et la coopération bien comprises et pratiquées selon les règles de la justice et de la charité élèveront le plus formidable rempart contre ce monstre hideux, aussi détestable que dangereux, l'ambition déréglée.

J.-Henri BELIVEAU.



... "ET QUI PAR DES PIEDS TOUCHE À L'EMPIRE DES MORTS" (Le chêne et le roseau)

Pour le "Diable Rouge de la Forêt" la fable de La Fontaine est le chef d'oeuvre de la littérature.

Le "Diable Rouge de la Forêt" est ce génie malfaisant qui suggère l'imprudence et la négligence dont résulte ce sabotage inutile—les feux de forêt.

Pour l'amour du Canada, pour vous-même, n'oubliez jamais ces vers de La Fontaine—"Et qui par ses pieds touche à l'empire des morts". Constituez-vous le gardien de la forêt et des créatures qui y habitent.

ÉTEINDRE votre feu de camp, c'est le premier pas pour ÉLIMINER les feux de forêts.



Ceci est la dixième d'une série d'annonces sur la Conservation Forestière.

Messieurs Laverdure et Chalifour biaisent etc...

(suite de la page 3)

Avant de prendre une décision d'une aussi grave conséquence et d'exiger une réduction aussi forte et subite de leur temps de travail, les syndicats se devaient de considérer le manège actuel de main-d'oeuvre, la juridiction territoriale de la convention qui est Montréal et 10 milles en ligne droite de ses limites, la concurrence de l'extérieur, la situation économique de l'industrie et les répercussions que son adoption entraînerait pour elle.

Les Syndicats croient, contrairement, semble-t-il, aux Internationales de Montréal, que l'industrie de l'imprimerie, c'est en quelque sorte leur affaire, et que la ruine ou le progrès de cette industrie amène leur chômage ou leur bien-être.

Peut-on, en toute justice, demander l'application immédiate de la semaine de 40 heures, lorsque les ateliers de l'extérieur de Montréal travaillent présentement 48 heures par semaine, et lorsque les organisations ouvrières se trouvent dans l'impossibilité de fournir la main-d'oeuvre?

Nos Syndicats s'efforcent de garder les travaux à notre industrie pour permettre à nos ouvriers de gagner leur vie convenablement, sans qu'ils aient à s'expatrier, et ne veulent pas la paralyser par certaines demandes qui entraîneraient le départ de travaux pour des villes étrangères à notre convention et de ce fait la mise à pied de plusieurs de nos confrères.

Que le lecteur juge! Depuis au-delà de trente ans, les Internationales demandent pour les ateliers commerciaux la semaine de 40 heures sans succès. Les Syndicats, initiateurs de la convention collective à extension juridique, l'ont obtenue en 10 ans avec, en plus, des avantages nombreux tout le long de l'histoire de la dite convention, ainsi que ceux contenus dans la convention en voie d'adoption.

Les ouvriers des ateliers de travaux de ville sont dans une situation d'infériorité déplorable, disent-ils. Cette situation, tous le savent, a été créée par les actes déjà posés par les Internationales, situation que les Syndicats s'efforcent et réussissent à relever peu à peu depuis longtemps.

Il faut le dire : si les ouvriers de l'imprimerie ne jouissent pas encore des avantages de la nouvelle convention, cela est dû à l'obstruction des représentants de l'Internationale (MM. Laverdure et Chalifour en savent quelque chose), d'abord au Comité des négociations et ensuite au Tribunal d'arbitrage. On ne peut se dire protecteur des intérêts des ouvriers et s'opposer avec tant d'acharnement au renouvellement d'une convention.

Quand les représentants des Internationales signèrent le document qui les liait aux décisions du Tribunal d'arbitrage, ils le firent, eux aussi, en pleine connaissance de cause; ils savaient à quoi ils s'engageaient. Pour s'en disculper, ils écrivirent cette fausseté : "Maintenant que les procédures sont commencées, on nous refuse le droit de signer des contrats d'union, c'est pourquoi nous nous retirons." Ce droit ne leur fut jamais refusé. Et c'est l'honorable Antonio Barrette, ministre du Travail, qui l'écrit dans une lettre adressée le 16 avril à l'honorable juge Armand Cloutier, président du Tribunal d'arbitrage. Voici le passage concerné : "Par ailleurs, il est loisible aux parties

de s'entendre à propos de conventions collectives affectant un ou des établissements particuliers, telles conventions contenant des clauses qui ne peuvent être incorporées dans le décret, et même pourvoyant des conditions de travail supérieures aux conditions normatives du décret : ...Les négociations de conventions collectives de ce genre peuvent avoir lieu préalablement à l'arbitrage, en même temps que les auditions du tribunal ou après l'arbitrage..." Est-ce assez clair?

Ces Messieurs des Internationales, MM. Laverdure et Chalifour, au lieu de rester au poste pour défendre les intérêts des ouvriers de l'imprimerie, ont préféré tout abandonner et laisser au représentant des Syndicats, M. Gagnon, le soin de prendre la défense de tous les travailleurs sans distinction d'organisation. Ouvriers de l'imprimerie, je vous le demande, où sont vos défenseurs?

Les Syndicats de l'imprimerie publièrent récemment une circu-

laire pour faire part aux ouvriers de l'imprimerie des demandes faites par eux au renouvellement de la convention.

Tous les ouvriers qui ont lu le Mémoire des Syndicats réaliseront que ces derniers ont prouvé qu'ils étaient prêts à exiger le maximum de ce que l'industrie peut donner dans les circonstances. Mais conscients de leurs principes et de leurs responsabilités à l'endroit des ouvriers qui font partie de leur mouvement, non seulement à Montréal, mais dans toute la juridiction de la convention, les Syndicats ont aussi la conviction que leurs demandes sont restées dans les limites de la justice, qu'elles protègent l'ouvrier de toutes les catégories et qu'elles conservent le travail de tous et chacun dans les cités et les villes où la convention devra s'appliquer. Ces demandes leur seront donc accordées.

Aimé COMEAU, secrétaire, Fédération Nationale des Métiers de l'Imprimerie du Canada, Enr.

La propriété industrielle et les Canadiens-Français

Liste de brevets d'invention accordés en Canada aux Canadiens-Français durant le mois d'avril 1946. (Liste compilée de la Gazette Officielle du Bureau des Brevets par le Bureau Technique Fournier, procureurs de brevets d'invention, 934 est, rue Sainte-Catherine, Montréal.)

- 433,874 — A. Dufresne, de Ville St-Laurent, P. Q.: "Appareil à dresser les roues d'automobiles".
 433,884 — Gérard Roy, de Saint-Vallier, P.Q.: "Bande à couvrir les joints".
 433,993 — C.-A. LeBeau, de West Kildona, Alberta: "Substance lumineuse".
 434,002 — Ernest Paradis, de Montréal: "Couvercle d'encrier".
 434,008 — Pierre Quilichini, de Edmonton, Alberta: "Bon de lait".
 434,124 — Lorenzo Bérubé, du Bic, P. Q.: "Machine à perforer les tuyaux en bois".

434,132 — Paul Deland, de Montréal, P. Q.: "Machine à peindre".

434,145 — Rodolphe Poisson, de Pont-Viau, P. Q.: "Outil pour avoyer les dentures de scies".

434,257, 434,258 et 434,259 — Odilon Boivin, de Montréal, P. Q.: "Talons et fausses-semelles de chaussures".

434,266 — E. P. Dubuc, de New Westminster, C. B.: "Tendeur de fil métallique".

434,286 — Maurice Racine, de Granby, P. Q.: "Table extensible".

Gaston Gibeault, C.R.
 AVOCAT
 STE-AGATHE-DES-MONTS
 Tél. 60 3, rue Préfontaine

MANUEL DE L'INVENTEUR
 10¢ écrivez à
ALBERT FOURNIER
 PROCUREUR DE BREVETS D'INVENTION
 934 STE CATHERINE EST MONTREAL

Un homme indispensable

QUAND VOUS avez un robinet qui fonctionne mal ou une fournaise défectueuse; quel est l'homme le plus important du monde? C'est le plombier! Jetez un coup d'oeil autour de vous... voyez les maisons, les usines, les immeubles à bureaux, les hôpitaux et les édifices publics. Et songez ensuite jusqu'à quel point notre confort, notre santé... notre existence même... dépend de lui et de son travail spécialisé. En face de l'avenir qui s'ouvre devant le Canada et des progrès qui ne manqueront pas de se produire chez nous, le métier de plombier prend une signification particulière et s'affirme par son importance croissante.

"Tu as parfaitement raison, mon garçon"

"Oui, tu as bien raison de vouloir devenir un artisan spécialisé. C'est ce qu'il nous faut ici au pays—des jeunes qui, comme toi, voudront apprendre un métier à la sortie de l'école. C'est un bon moyen de réussir dans la vie. La connaissance d'un métier rémunérateur permet de mieux gagner sa vie et assure le confort et la sécurité. C'est ainsi que l'on a de bons citoyens, des hommes indispensables à la vie économique du pays."



LA BRASSERIE
MOLSON
 LIMITÉE